

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

## REUNION PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. SOBRY et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 20.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion du 21 octobre 2010 ouverte.

Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur Paul-Emile MOTTARD, Député provincial retenu par d'autres engagements.

M. BECKERS.- Pas d'excusé Madame la Présidente, nous sommes tous présents.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Monsieur FOCCROULLE est excusé et Madame ALBERT arrivera avec un peu de retard.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, Monsieur DENIS ?

M. DENIS.- Madame KEVERS et Monsieur GABRIEL

Mme LA PRESIDENTE.- Merci, Monsieur DRION ?

M. DRION.- Madame LAMBINON est excusée et Monsieur NIVARD aura un peu de retard.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010****I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Ordre du jour actualisé****IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2010.

Je donne la parole à M. le Deuxième Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 20 octobre 2010.

(M. FANIEL, Deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2010).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Deuxième Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

**V.- Communication de Madame la Présidente.**

Mme LA PRESIDENTE. - Vous trouverez sur vos bancs un ordre du jour actualité à la date du 21 octobre.

Il vient d'y avoir aujourd'hui une réunion des quatre Chefs de groupe pour solliciter leur accord quant à l'urgence des quatre dossiers relatifs à des passations de marché.

Ces dossiers sont : Services provinciaux, le document 10-11/018 : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux d'aménagement d'une conciergerie à l'Athénée provincial Guy Lang de Flémalle.

Deuxième dossier, le document 10-11/019 : Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de construction d'une extension comprenant les locaux sanitaires, de vestiaires concernant le Centre provincial de Formation de Tennis de Huy.

Le troisième dossier, le document 10-11/020 : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour la rénovation des classes du deuxième étage du bâtiment 3 à l'Ecole polytechnique de Verviers.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010

Le quatrième dossier, le document 10-11/021 : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les trois dossiers concernant les travaux d'aménagement d'un jardin potager au Château de Jehay.

Les Chefs de groupe ont marqué leur accord quant à la reconnaissance de l'urgence. Ces dossiers seront donc soumis à une nouvelle réunion de la huitième Commission vendredi à 14H45, avant la réunion du Conseil. Ils seront soumis à l'examen du Conseil en sa réunion de ce vendredi.

Je vous signale que vous n'aurez pas une convocation, ce que je vous dis maintenant vous sert de convocation à ladite réunion. Ces documents vous sont distribués pendant cette séance.

### **VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

**Document 10-11/015 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché de rénovation des étages 5 et 6 du Bâtiment Opéra - lot 3 : chauffage et ventilation.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n°7 de l'ordre du jour complémentaire (document 10-11/015). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et c'est M. ERNST qui s'est chargé du rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente.

Pour ce point, il n'y a pas eu de remarque donc le vote c'est 6 oui et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 10-11/016 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché de travaux de mise en conformité contre l'incendie de l'aile Est de l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Seraing (siège de Jemeppe).**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n°8 de l'ordre du jour complémentaire (document 10-11/016). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et c'est M. MARLIER qui s'est chargé du rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MARLIER, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente.

La huitième Commission vient de se réunir pour étudier le point, je ne vais pas le répéter, qui a été cité par la Présidente.

Un membre de la Commission a posé une question assez technique concernant la détection de gaz dans le laboratoire. Sur quel gaz agit-elle et est-ce uniquement sur le méthane.

Il lui a été répondu que c'est pour toutes les sortes de gaz. Donc, après cette question technique, on est passé aux votes. Il y a eu 6 pour et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO et Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

**Document 10-11/001 : Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2009.**

**Document 10-11/002 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2011.**

**Document 10-11/003 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2011**

**Document 10-11/004 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2011 - 1<sup>ère</sup> série**

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE.- Nous poursuivons aujourd'hui la discussion sur le compte 2009 et les dossiers budgétaires 2011 à savoir : point 8 : document 10-11/001, point 9 : document 10-11/002, point 10 : document 10-11/003 et point 11 de l'ordre du jour : document 10-11/004.

Nos travaux d'aujourd'hui sont consacrés aux réponses des Députés provinciaux aux interventions des 19 et 20 octobre et qui portent particulièrement sur des spécificités relevant de leurs compétences directes. L'ordre de passage dans le respect des préséances.

Aux interventions des Chefs de groupe quant aux documents 10-11/001 - 002 - 003 - 004 et quant aux missions prioritaires. La réponse du Collège provincial, Monsieur le Député provincial - Président, Monsieur André GILLES, Monsieur le Député provincial Vice-président, Monsieur Georges PIRE. Troisièmement, Monsieur le Député provincial Julien MESTREZ, quatrième Madame la Députée provinciale Katty FIRQUET.

Quant au passage des Chefs de groupe, l'ordre est : le groupe CDH en un, le groupe PS en deux, le groupe ECOLO et trois et le groupe MR.

J'invite à présent Monsieur le Député provincial - Président, Monsieur André GILLES. Vous avez la parole Monsieur le Député - Président.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Chers Collègues.

En prélude à mon intervention à cette tribune, permettez-moi tout d'abord de préciser certaines choses.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Il semble que certain journaliste, sans « s », qui se livre à de la politique fiction, ne semble pas, par ailleurs, avoir compris que notre session d'octobre est une session budgétaire et que, dès lors, il est naturel que les questions des Conseillers provinciaux soient concentrées d'une part sur le projet de budget 2011 et d'autre part sur la note de politique générale proposés par le Collège provincial. Et que les réponses le soient tout autant.

Je profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier les conseillers provinciaux des 4 partis pour la qualité de leurs interventions. Vous ne vous êtes pas trompés de débat, vous.

On ne peut pas nous reprocher d'avoir une réflexion circonscrite à l'exercice budgétaire 2011. Nous n'oublions pas pour autant le cadre évolutif de nos missions. Ceci n'a pas échappé ni au Collège, ni aux conseillers des différentes formations politiques.

Par contre, je ne peux accepter que l'on parle de mutisme et encore moins de black out provincial dans les colonnes de certaine Gazette sans « s ». Alors que mon collègue Christophe Lacroix présentait le budget 2011 de la Province de Liège en conférence de presse le 6 octobre dernier, en tout cas la proposition de budget, et que tous les membres du Collège provincial étaient présents pour répondre à toutes les questions des journalistes pour autant que ceux-ci soient présents bien sûr.

Une conférence de presse au cours de laquelle mon collègue et néanmoins ami Christophe a invoqué Dieu. Ce qui n'a pas échappé à notre autre ami Tchantchès qui y faisait écho dès le lendemain dans son billet quotidien dans les colonnes de La Meuse.

A l'instar du Christ... of Lacroix, je voudrais ici rendre grâce au Seigneur d'avoir préservé le chef de groupe du CDH-CSP de la tentation. Ce dernier a été particulièrement sollicité ces derniers jours, m'est-il revenu par des voies impénétrables, par l'insistance de certain journaliste, toujours sans « s » qui voulait le faire parler de toutes autres choses que de budget, à savoir d'éthique politique et de bonne gouvernance. Tout cela alors qu'un travail est en cours avec les quatre familles politiques sous la houlette du Bureau du Conseil provincial, Madame la Présidente.

Je ne peux ici qu'exprimer ma double satisfaction. Aucun d'entre nous n'a jugé utile de se répandre sur le sujet prématurément, avant d'avoir entendu les réflexions et les conclusions de chacun ni d'avoir finalisé un nouveau Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial, et de l'avoir fait ensemble.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Mais faut-il croire que mes propos de mardi à cette même tribune ont été suffisamment fins pour que certain journaliste sans « s » avoue aujourd'hui entre les lignes se reconnaître dans cette définition de dénigreur systématique ?

D'autre part, ce journaliste m'a écouté pour le moins, à défaut de m'avoir entendu au sens latin du terme « etendere » qui veut dire comprendre.

Bref, à l'essentiel ! Monsieur le Conseiller Jean-Paul BASTIN sachez que, comme vous, le « Bien manger » est un thème qui ne nous laisse pas insensibles.

On peut d'ailleurs rappeler l'opération « Resto-Qualité » ou l'opération de sensibilisation des économes et des chefs de cuisine dont la 1ère demi-journée fut organisée par le chef cuisinier d'Ethias ou encore, plus dernièrement, le repas mettant en exergue les produits du terroir et qui vous a été servi à l'Ecole Polytechnique de Verviers lors de la visite de travail du Conseil provincial.

C'est dans cette logique que je propose une évaluation du marché-stock des denrées alimentaires en vue de valoriser non seulement les avantages du circuit court mais aussi les produits du terroir dont certains peuvent être certifiés bio.

Pour ce faire, le Collège provincial mettra en place un groupe de travail qui fera l'analyse de la problématique et formulera des propositions qui seront examinées, Madame la Présidente, si le Bureau du Conseil m'y autorise, examiner conjointement par les Commissions de l'agriculture (2e), de l'Enseignement (6e), des Finances et Marchés (7e) et de la Santé (9e).

D'emblée, nous retenons déjà, à titre d'expérience pilote, nos restaurants didactiques dans nos établissements d'enseignement d'Ougrée, de Herstal et de Waremme ainsi que le restaurant du « Parc des Marets » à Seraing. Cette réunion d'ailleurs, toujours sur l'autorisation du Bureau du Conseil, pourrait se réunir à l'un de ces endroits précités où nous joindrons la théorie à la pratique.

Nous rejoignons par la même occasion la préoccupation également exprimée par Madame la Conseillère Claudine RUIZ concernant la conformité de nos restaurants didactiques et de collectivité qui tous ont reçu l'agrément de l'AFSCA qui effectue régulièrement des contrôles.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

En effet, chaque intervention indispensable au niveau d'une cuisine se fait toujours dans le respect des exigences de l'AFSCA. Ainsi, la mise en conformité des ateliers de boucherie et des cuisines didactiques de l'IPES de Hesbaye en est un bel exemple. Nous procéderons d'ailleurs prochainement à leur inauguration. Et pour la circonstance, peut être pourrons nous inviter si l'inauguration avait lieu après que notre Conseillère ne soit plus dans notre Assemblée, nous ne manquerons pas de l'inviter malgré tout, avec grand plaisir.

En ce qui concerne la formation de Guides nature, je voudrais signaler à Madame la Conseillère Marie-Claire BINET que la Direction de l'IPEPS HUY-WAREMME a rencontré la Ville de Waremme pour envisager de nouvelles perspectives de formations, en particulier celles favorisant l'insertion socioprofessionnelle.

Le Directeur a également évoqué lors de cette rencontre le projet de formation Guide nature et il prévoit une rencontre avec notre collègue Monsieur MIGNOLET, en sa qualité, cette fois, non pas de Conseiller mais d'Echevin de l'Environnement et du développement durable, pour envisager la pertinence d'une telle organisation, en particulier dans le cadre d'une collaboration avec la Maison de Hesbaye.

Je crois ainsi répondre et confirmer, pour les candidats intéressés, qu'il est dès à présent possible de suivre cette formation de "Guides nature" à nos Instituts de Promotion sociale de Seraing et de Huy, de même d'ailleurs qu'à Verviers.

C'est avec plaisir que j'accueille la proposition de Madame la Conseillère Lydia BLAISE pour primer certains de nos étudiants qui auraient particulièrement mérité dans leur TFE (Travail de Fin d'Etude) en matière d'économies d'énergie comme en matière d'énergies renouvelables, ce sont deux actions qui ne sont pas du tout opposables, qui ne sont pas du tout contradictoires mais bien au contraire, complémentaire et qu'il convient de mettre en valeur l'une comme l'autre et ce, dès cette année académique.

Les modalités d'octroi de deux prix spéciaux à un travail de fin d'études qui seraient une contribution intéressante à la thématique des économies d'énergie d'une part et des énergies renouvelables d'autre part seront définies, on ne va pas entrer dans le détail aujourd'hui pour ne pas encombrer notre séance, seront définies en sixième commission du mois de novembre.

Notre collègue Jean-Marc BRABANTS a rappelé que la recherche appliquée est l'une des missions décrétales de la Haute Ecole de la

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Province de Liège. Obligation et vocation pour notre enseignement supérieur : elle constitue une activité indispensable et indissociable de la mission de formation initiale et de formation continue, mais aussi de services à la collectivité.

Depuis 1992, notre Haute Ecole développe un programme de recherches par projets dans des domaines de pointe tels que la biotechnologie, l'imagerie et contrôle, l'instrumentation médicale, l'informatique, l'électronique et l'énergétique du bâtiment.

Par exemple le projet AMHYCI, portait sur le thème de la production industrielle de cellules artificielles. Les résultats obtenus se sont révélés à ce point prometteurs qu'une spin-off, AMHYSPIN, a été lancée pour les valoriser.

D'autres projets sont en cours et je vous propose de vous les présenter lors de la prochaine réunion de la sixième Commission. J'y intégrerai un autre axe de recherche majeur qui est celui du développement durable, en l'occurrence au travers du secteur de la construction.

La même philosophie guide donc notre participation au projet GREEN+ de récupération d'énergie sur l'air vicié des bâtiments, qui a été initié par le pôle Mécatech et est soutenu par le Plan Marshall.

Monsieur le Conseiller Serge ERNST, je vous remercie pour votre témoignage extrêmement positif au sujet de la visite effectuée par des enfants d'écoles primaires dans le Techni Truck.

A ce jour, plus de 4300 élèves ont en effet visité le Techni Truck. Votre suggestion de proposer la visite aux parents rejoint un projet du Département de l'Enseignement, qui prépare la présentation aux parents d'une approche adaptée des études techniques et des avantages des filières de l'Enseignement qualifiant pour leurs enfants. Mais je tiens aussi à vous préciser dès à présent que les parents n'ont nul besoin d'une invitation spéciale pour découvrir le Techni Truck, celui-ci est ouvert à tous et ils y sont évidemment les bienvenus.

Comme vous le précisez dans votre question, Madame la Conseillère Claudine Ruiz, des dispositions relatives au développement durable dans l'Agenda provincial sont applicables à l'ensemble des départements en fonction de leurs caractéristiques.

Une double mission incombe à l'Enseignement : l'instruction et l'éducation.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Les jeunes y sont sensibilisés à la préservation de l'environnement et ils le manifestent au travers de projets touchant aux piliers du développement durable qui sont comme vous le savez l'environnement, l'économique et le social.

Avec La Reid, labellisé ISO 14001, nous allons inscrire en plus, trois établissements dans une démarche analogue que nous préciserons ensemble lors de notre prochaine sixième Commission du mois de novembre. Agenda chargé pour la sixième Commission et c'est tant mieux.

Par ailleurs, Madame la Conseillère Claudia RUIZ, dans le cadre de la Convention entre la Communauté germanophone et la Province de Liège, cette dernière a décidé d'octroyer un subside destiné à financer une partie des activités réalisées lors du camp d'immersion en langue allemande organisé par le Ministère de l'Enseignement de la Communauté germanophone durant les vacances d'été, accessible à tous les élèves de la Communauté française. La Province de Liège, par le subside de 5.000€ qu'elle accorde, contribue à diminuer le prix du séjour pour les enfants domiciliés sur son territoire.

J'ai, complémentaiement eu le plaisir de rencontrer le 24 septembre dernier le Monsieur le Ministre Oliver PAASCH à la Maison des Langues, entouré de mes collaborateurs de l'Enseignement et de la Formation.

Nous avons évoqué ensemble les moyens de rendre encore plus efficaces certaines actions de notre accord de coopération. Des solutions originales, comme l'envoi de stagiaires Bacheliers en Education physique dont nous avons la charge et Bacheliers Educateurs spécialisés dans l'enseignement primaire et secondaire de la Communauté germanophone, ont été mises en évidence afin d'améliorer leur pratique du français.

D'autres actions comme des tables de conversation « français langue étrangère » sont dès à présent assurées à la Haute Ecole de la Province de Liège pour les étudiants germanophones. La Promotion sociale intervient elle aussi dans le même objectif de développer les capacités linguistiques des publics adultes.

Autre sujet, décidément Madame la Conseillère Claudia RUIZ, si vous n'êtes pas distraite par votre petit camarade Chef de groupe, mais il n'y en a que pour vous ou presque, concernant le tutorat et l'aide à la réussite. Dans la mise en œuvre du Projet éducatif de la Province de Liège, notre Haute Ecole a toujours eu le souci d'offrir à l'étudiant qui entre dans l'enseignement supérieur l'accompagnement pédagogique et méthodologique le plus adéquat.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Le Décret démocratisant l'enseignement supérieur et œuvrant à la promotion de la réussite des étudiants notamment a permis de créer un Service d'Aide à la Réussite chargé de coordonner l'ensemble des dispositifs mis en place et qui visent à accompagner l'étudiant de première année dans son parcours académique avec un soutien optimal.

Mais avant d'entamer la présentation des dispositifs offerts aux étudiants inscrits, permettez-moi de souligner, en quelques mots, une initiative particulière de notre Haute Ecole : l'organisation durant la première quinzaine de septembre d'une semaine préparatoire aux études supérieures.

C'est l'occasion pour les futurs étudiants, en fonction des choix qu'ils expriment, de remettre à niveau leurs connaissances en mathématiques, en anglais, en chimie, en physique, en néerlandais, et en maîtrise de la langue française, mais également de se familiariser aux méthodes de travail indissociables de la réussite d'études supérieures.

Quant aux étudiants inscrits en première année, la possibilité leur est offerte d'adopter un programme spécifique de remédiation dès la reprise des cours le 15 septembre et/ou à l'issue des évaluations du premier quadrimestre, réalisées en janvier.

Parmi les différents dispositifs offerts aux étudiants durant l'année académique, je citerai notamment le test diagnostic en français proposé en début d'année académique à l'ensemble des étudiants de 1ère année. Il a pour objectif d'établir le bilan individualisé de compétences en orthographe grammaticale, en syntaxe, en compréhension de textes et de graphiques.

Je mentionnerai encore les ateliers de méthodologie des études, les ateliers de gestion du stress et la mise à disposition de manuels d'autoformation qui offrent la possibilité d'évaluer les méthodes de travail et les compétences en orthographe grammaticale grâce à l'aide de nombreux exercices et de leurs corrigés.

Enfin, depuis septembre 2009, tout étudiant de première année peut également profiter d'un tutorat : il sera alors accompagné dans sa démarche pédagogique et méthodologique par un étudiant de deuxième ou de troisième année ayant réussi avec succès le cours pour lequel l'étudiant de première année est demandeur d'une aide. Sur le plan pédagogique, le tuteur aide le tuteuré à s'approprier la matière, il lui propose des exercices supplémentaires, révise un point théorique, j'en passe et des meilleurs.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Messieurs les Conseillers Fabian CULOT et Jean-Paul BASTIN, s'intéressent à la Maison des Langues dans le cadre du soutien des écoles en immersion de tous les réseaux et de tous les niveaux en province de Liège. Je les en remercie vivement, ce qui me permet de souligner que la Maison des Langues a déjà mis en place des synergies de différents types et parmi celles-ci, une conférence où se sont rencontrées les 42 directions des écoles en immersion de tous les réseaux et niveaux en province de Liège, avec la décision de travailler ensemble à l'avenir.

Des formations continues pour les enseignants de l'immersion mises sur pied pour le néerlandais, avec le concours et le soutien financier de la Nederlandse Taalunie ; des actions analogues sont préparées pour l'allemand et l'anglais.

Vous l'avez compris, l'objectif de la Maison des Langues est de faciliter le quotidien de l'immersion pour l'école, pour l'enseignant et pour l'élève : recherche d'enseignants de l'immersion ; mise en place de matériel et de formations spécifiques ; mise en place d'échanges de classes.

Enfin, LINGUACLUSTER, le projet INTERREG de promotion de l'apprentissage des langues qui concerne les réseaux d'enseignement et les opérateurs de formation dont le FOREM qui est associé mais également les entreprises. Ce projet couvre 3 années civiles, de 2010 à 2012. Il permet l'affectation à la Maison des Langues de deux personnes de niveau Master à temps plein ainsi que la mise à disposition de la Maison des Langues d'un agent de la Communauté germanophone.

Ce programme non seulement met en lien les partenaires eurégionaux des autres régions linguistiques mais il repose aussi sur un partenariat entre la Communauté française, le Forem et la Province de Liège via la Maison des Langues. C'est cette plus-value en termes de collaboration que soulignait fort justement, ce mardi à la Maison de la Presse, la Ministre de l'Enseignement en Communauté française, Madame Marie-Dominique SIMONET, dans son appel aux écoles liégeoises à intégrer le programme Linguaccluster.

La problématique de la sécurité routière maintenant, tout autre sujet, sans transition comme on dit en journalisme. La problématique de la sécurité routière, Monsieur le Conseiller Jean-Paul BASTIN, est effectivement très importante. Elle doit retenir notre attention. Elle concerne tous les citoyens de la province de Liège et en particulier les plus jeunes.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

La Province de Liège a déjà mis en place, par le passé, des formations notamment dans la région de Verviers, et, Monsieur le Député d'origine verviétoise, n'est-ce pas...

M. MESTREZ, Député provincial (de son banc).- Tout à fait !

M. GILLES, Député provincial - Président.- Il dit « tout à fait » comme ça, j'ai recapté son attention et je peux continuer... en collaboration avec une asbl ainsi que d'autres actions en collaboration avec la FEDEMOT. Elle a aussi activement collaboré avec le fédéral pour développer des actions d'information dans ses écoles.

Pour apporter une pierre à cet édifice et soutenir cette proposition au niveau de la formation, je donne, dès à présent, des instructions pour que l'école de police provinciale propose, en collaboration avec les zones de police de la province de Liège et des opérateurs locaux ayant une expérience de la formation à la sécurité routière mais également les services fédéraux, la mise en place de journées de formation pour les jeunes.

Une proposition concrète sera présentée aussi en sixième commission, décidément beaucoup de travail sur la planche. Je pense naturellement à 6 journées s'adressant aux jeunes en interréseaux à Huy, à Waremme, à Verviers, dans une commune germanophone et la densité de population fait que j'en réclame deux pour l'arrondissement de Liège bien sûr.

Un mot sur le site Internet de la Province. Le Collège provincial a privilégié une version française-allemande du site Internet [www.provincedeliege.be](http://www.provincedeliege.be) afin de pouvoir communiquer dans les deux langues pratiquées par ses habitants, cela me paraissait normal, je dirais, dans la priorité. Donc, une traduction rendue possible en 2009 grâce au travail remarquable, je tiens à le souligner, de l'Antenne d'information du Service Communication basée à Eupen.

Une traduction entière du site Internet dans une autre langue que le français ou l'allemand n'est sans doute pas totalement indispensable. Elle serait utile, tant à dire indispensable c'est autre chose, en tout cas, relativement coûteuse. Il conviendrait plutôt de sélectionner les informations qui mériteraient de l'être, grands événements, sport, culture. Mon énoncé n'est pas exhaustif évidemment mais de peut être faire une sélection de choses qui doivent être traduites et mises en exergue plutôt que de postuler la traduction intégrale dans d'autres langues.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Il me reste à répondre à Monsieur le Conseiller Bernard MARLIER. Depuis le Processus de Bologne et des différentes mesures et décisions prises en Communauté Wallonie-Bruxelles à partir de 2004, la tendance dans l'enseignement supérieur est aux rapprochements entre structures identiques, fusions de Hautes Ecoles, nous même n'avons-nous pas procédé, à l'unanimité, à la fusion de trois Hautes Ecoles dont nous avons la responsabilité, création des Académies universitaires, conventions diverses de co-organisation et de co-diplomation..

La Province de Liège a fortement imprimé sa marque dans ce mouvement en décidant de fusionner, je le rappelais, de fusionner ses trois Hautes Ecoles pour créer, en septembre 2007, la Haute Ecole de la Province de Liège, devenue aujourd'hui la plus importante en Communauté Wallonie-Bruxelles, avec plus de 8.500 étudiants, ce n'est pas si mal.

Notre Haute Ecole a également contribué aux travaux de la Table ronde de l'Enseignement supérieur initiée fin 2009 par Monsieur le Ministre Jean-Claude MARCOURT dont il faut saluer la démarche.

Les conclusions de la synthèse finale de cette Table ronde font clairement apparaître la volonté de concrétisation d'un Espace de l'Enseignement supérieur en Communauté Wallonie-Bruxelles par la création de pôles regroupant plusieurs établissements d'enseignement supérieur : Universités, Hautes Ecoles, Ecoles supérieures des arts et établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale, ne les oublions pas eux-aussi, aussi produit de l'Enseignement supérieur.

On se doit évidemment d'adhérer, et avec conviction, à l'idée de mieux coordonner l'offre de formations d'enseignement supérieur. Ceci nécessite de mettre en œuvre rapidement les conditions d'émergence d'une plate-forme, d'un pôle regroupant l'ensemble des opérateurs concernés. La Province de Liège, je le rappelle, s'était déjà inscrite dans cette perspective lorsqu'elle a adhéré, en 2002, au Pôle mosan.

Même si à l'époque on n'a guère pu dépasser les déclarations d'intention, les principales missions assignées alors à ce Pôle restent d'une parfaite pertinence aujourd'hui, c'est-à-dire la cohérence et la visibilité de l'offre régionale d'enseignement supérieur, la coordination et la complémentarité des différents acteurs, les synergies, l'harmonisation européenne, etc.

Mais sans doute avions-nous en 2002 fait trop tôt œuvre pionnière en assignant au Pôle mosan de pareils objectifs..

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Bref, le dossier devait encore mûrir. Cela semble chose faite aujourd'hui. On ne peut que s'en réjouir.

Pour la Province de Liège, cette réflexion sur le devenir de notre enseignement supérieur doit nécessairement associer non seulement notre Haute Ecole, mais aussi notre Enseignement supérieur de Promotion sociale. Je l'ai déjà dit, je le répète. Dans cette logique que nous soutenons, je pense qu'il faut associer tant notre Haute Ecole que nos filières de Promotion sociale. Ces collaborations et synergies nous les renforcerons pour favoriser l'intégration de l'enseignement supérieur de promotion sociale à l'Espace européen de l'Enseignement supérieur.

Dans le prolongement annoncé des travaux de la Table ronde, je veux donc redire clairement ici que la Province de Liège est disponible pour une nouvelle réflexion sur la mise en œuvre concrète d'un pôle d'enseignement supérieur structuré autour d'une université. Comme je viens de l'indiquer, elle s'y associera, en toute légitimité, en sa qualité de Pouvoir organisateur d'un enseignement supérieur de plein exercice et de Promotion sociale. Notre enseignement supérieur constituant, j'y insiste, un tout indissociable et parfaitement cohérent.

Il va sans dire que notre préférence ira à un partenariat noué autour d'un projet fédérateur avec des institutions actives aujourd'hui aussi bien sur le territoire de la Province de Liège que dans les Provinces limitrophes. Faut-il rappeler qu'en 2002 déjà, la Haute Ecole de la Province de Namur comme celles de la Communauté française du Luxembourg « Robert Schuman » et de Namur « Albert Jacquard » avaient également adhéré au Pôle mosan aux côtés de Charlemagne, HELMO, la Haute Ecole de la Ville de Liège et la nôtre.

La position et la vision de ces institutions quant à la constitution d'un nouveau Pôle devraient, je l'imagine et je le souhaite, s'inscrire dans la continuité de cette adhésion. Puisque le Pôle d'enseignement supérieur semble devoir être structuré selon toute vraisemblance autour d'une université, c'est bien évidemment avec celle de Liège que nous choisirions d'œuvrer à sa constitution.

Nous attendons tout particulièrement que ce Pôle liégeois veille à une gestion paritaire par tous les acteurs, en préservant l'identité et les atouts de chacun. Il doit y régner entre les interlocuteurs un climat de confiance basé sur le respect mutuel. La Province de Liège restera toujours, on doit le savoir, particulièrement attentive au maintien de son identité et au renforcement de son rôle actif de Pouvoir organisateur en matière d'enseignement supérieur.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Je reste convaincu que le Pôle d'enseignement supérieur à constituer, mis en place sur une base géographique, doit avant tout permettre d'assurer une offre d'enseignement globale et intégrée, dans laquelle chaque étudiant puisse trouver son parcours le plus adapté. C'est bien, pour la Province de Liège, l'enjeu fondamental d'un pôle d'enseignement supérieur : offrir à l'étudiant, qui doit rester, faut-il le rappeler, au centre des préoccupations de chacun des opérateurs, une meilleure lisibilité des possibilités de cursus et faciliter par divers mécanismes la gestion de son parcours.

Par ailleurs, bien entendu, ce pôle constitue également un outil précieux pour le développement et le redéploiement économique en province de Liège et, plus largement, en Wallonie. Il doit, assurément, nous permettre de continuer d'offrir à nos jeunes, demain, un large maillage de formations par lesquelles ils pourront acquérir et développer tout au long de la vie des compétences professionnelles de haut niveau, opérationnelles sur le marché de l'emploi.

Voilà Madame la Présidente en espérant ne pas avoir été trop long mais espérant ainsi avoir répondu aux différentes interventions les quelques mots que je voulais dire répondant à des propositions d'amendements ou à des réflexions ou à des questions relatives, finalement, tout ce que contient ce projet de budget 2011, il me serait agréable que l'on puisse considérer l'esprit d'écoute qui continue d'être le nôtre au niveau du Collège provincial par rapport aux différentes interventions et par rapport à la construction, à travers notamment l'analyse du budget 2011, mais comme nous le disions en début de séance aussi, par rapport à la redéfinition, ensemble, de la nouvelle mission que s'assigne le Conseil provincial à lui-même, en tout cas qu'elle poste, qu'on lui réserve, et donc je pense que c'est à travers cet ouverture d'esprit et cette implication citoyenne et militante et j'ai envie de dire que nous ne devons pas boudier notre plaisir.

Je remercie tous les Conseillers pour leurs interventions à la fois nombreuses, pratiquement toutes, sinon toutes pertinentes, en tout cas, chacune étant courtoise, méritant réponse. J'espère avoir apporté ma part à celles-ci.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Député - Président. Je cède maintenant la parole à M. le Député provincial Vice-président M. Georges PIRE. Vous avez la parole Monsieur le Député.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mes Chers Collègues, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière.

Je vais m'efforcer également d'être le plus rapide possible mais les questions sont là et je ne voudrais pas encourir le reproche de ne pas y répondre.

Et si vous voulez bien j'adoptai l'ordre suivant, d'abord les réponses que je fais au nom du Collège et plus spécialement pour les dossiers qui concernent les huitième, neuvième en ce qui concerne les amendements budgétaire, quand je dis qui me concerne plus particulièrement car, en effet, vous le constaterez un certain nombre d'entre eux dépendent d'autres collègues.

Antoine NIVARD nous a habitués à nous interroger sur la voirie provinciale.

Il en reste 17 kms, il revient chaque année avec ça. Il rejoint d'ailleurs Jean-Claude JADOT. On sait bien que la Vallée du Geer, Bassenge, Hannut, il y a nos 17 kms de voiries mais par, en fait Antoine fait les questions réponses, il dit : oui, si, il y a un décret en 2004, on attend les arrêtés d'explication, d'application, pardon.

Mais ça, il pourrait nous expliquer peut être pourquoi ils ne sont pas encore là.

Enfin, cela étant rappeler, je dis tout simplement que nous attendons effectivement la position du Gouvernement quant à la prise ou pas des Arrêtés d'application du décret de 2004.

En parallèle, et ça a d'ailleurs été précisé lors de la réunion des Collèges communs à Bassenge, le Collège a entrepris une démarche volontaire vis-à-vis des communes traversées par les voiries provinciales qui consiste tout simplement à proposer de céder aux communes les secteurs de la route provinciale suivant des modalités à définir de commun accord, je ne vais pas rentrer dans le détail ici mais il s'agit essentiellement des communes de Bassenge et de Hannut lors de la prochaine réunion du Collège provincial et des Collèges communaux.

Donc, j'ai l'espoir qu'en 2011, nous pourrions transférer à ces deux entités communales les secteurs concernés de la voirie provinciale sans autre détail, l'un et l'autre, Jean-Claude et Antoine savent bien de quoi il s'agit.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Simplement, permettez-moi de faire le point sur la manière dont le Service technique provincial exerce ses différentes missions en terme de maintenance de la voirie provinciale puisque cela répond au questionnement, plus de deux pages dactylographies d'Antoine donc il faut bien apporter quelques précision, notamment cette maintenance se fait par l'intermédiaire de « baux d'entretien ».

Ils consistent à désigner, sur base d'un cahier des charges, des entreprises qui réalisent des travaux d'entretien, de fauchage et de petites réparations.

On peut dire que chaque année, bon an mal an, la Province investit environ 5.500 € par kilomètre pour l'entretien de la voirie provinciale, hors frais d'ailleurs de notre de personnel qui en assure par ailleurs la surveillance

Il faut ajouter à ces travaux de maintenance tout ce qui est travaux de déneigement, de « sablage » et autres interventions de ce type.

Pour la route de Hannut, le Collège a une convention avec la commune pour réaliser ces travaux de déneigement. En ce qui concerne les 12 kilomètres de la voirie de Ans-Glons, là, c'est une entreprise qui est désignée par adjudication, l'hiver 2009-2010, je ne dois pas vous le rappeler, a été particulièrement rigoureux, ça a d'ailleurs été un supplément de 30.000 € qui a dû être versé.

En ce qui concerne le marquage et de signalisation, le Service technique a été chargé, non seulement d'examiner mais aussi de prendre toutes les mesures pour y remédier.

Cadastre des interventions, elles sont deux types, enfin il y a deux types de constats, d'une part, il faut dire que la route provinciale effectivement, présente dû à son âge, à certains endroits des aspects qui ne menacent pas la sécurité des usagers mais qui effectivement mériteraient une certaine rénovation.

D'autre part, d'autres déformations, nids de poules ou fissures ont été relevés qui nécessitent des interventions. Elles se feront à l'occasion des nouveaux baux qui sont en cours d'adjudication actuellement.

D'autres travaux, plus conséquents ceux-là nécessite la constitution d'un dossier au budget extraordinaire, notamment pour la réparation de hanches et fissures sur un des tronçons de la voirie.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

En ce qui concerne plus particulièrement Hannut et en accord avec le Collège communal, dans le cadre de la cession, il a été convenu que la Province mettait en œuvre des travaux de sécurisation des usagers faibles au niveau de la traversée de Wansin. Ce sera réalisé en 2011. Voilà en ce qui concerne Hannut et Ans-Glons. Je l'ai signalé tout à l'heure en ce qui concerne le secteur de la voirie qui sera cédée à la Commune de Bassenge.

Je voudrais souligner un petit point particulier, c'est que dans le cadre des travaux réalisés par les communes en matière de voirie, elles peuvent prétendre à l'obtention de différents subsides, que ce soit en matière de plan triennal, de droit de tirage ou d'actions particulières comme les plan MERCURE, ESCARGOT... Les Provinces quant à elles, qui ont les mêmes charges que les communes, ne peuvent prétendre à ces subsides. Je pense que cela méritait d'être précisé, ce qui veut donc dire que la charge de ces travaux incombe totalement au budget provincial.

Voilà en ce qui concerne les voiries, je suppose que nos collègues Jean-Claude et Antoine seront satisfaits des précisions apportées, je reste bien évidemment à leur disposition.

Nos collègues Vincent MIGNOLET et Valérie BURLET nous ont interrogés en ce qui concerne notamment les cours d'eau, l'écovoiturage et l'environnement développement durable auxquels, faut-ile le dire, non seulement le Collège mais en grande partie en tout cas le Conseil provincial sont particulièrement attentifs.

Nous avons eu, je vais me répéter un peu mais je voudrais quand même rappeler quelques grands axes de la politique qui a été définie par le Collège en cette matière, je veux dire en matière de Développement durable, en regroupant d'ailleurs et on vient de le faire, le Collège est sous l'égide de Christophe LACROIX en matière de réforme, de restructuration des cadres, on travaille en transversalité et maintenant on a regroupé l'ensemble des matières qui peuvent s'inscrire sous le vocable de développement durable, à savoir : la mobilité durable, les cours d'eau, le service d'analyse des milieux intérieurs, plus connu sous le nom de SAMI, le SpiE<sup>2</sup> et l'Agenda 21.

Cela va permettre de rassembler l'ensemble des ressources humaines et techniques d'accroître bien sûr notre capacité

Vincent MIGNOLET nous parle, effectivement, nous demande de faire le point sur le covoiturage.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Pour rappel, je crois que Valérie BURLET s'en était inquiétée mais en regrettant que cela n'avancait pas, je vais dire que la démarche que nous avons effectuée en 2009 était assez originale puisque nous avons invité l'ensemble des 84 communes à réfléchir, dans la foulée de ce que nous avons fait comme plan de covoiturage avec les services de Julien MESTREZ à réfléchir à l'installation d'infrastructure.

C'est assez unique comme démarche et d'ailleurs, cette démarche a été couronnée de succès, c'était il y a un an, en septembre 2009 et l'ensemble des communes, puisque 51 communes ont répondu presque immédiatement à la proposition.

Vous le savez, j'ai eu l'occasion de le dire en huitième Commission, nos Services travaillent à l'analyse analyse des propositions qui ont été faite par chacune des communes. Un membre de la huitième Commission me demandais d'avoir les propositions des communes, je crois que cela n'a pas tellement de sens actuellement, ce qu'il faut faire et c'est le rôle de la Province, c'est d'effectivement d'analyser l'ensemble de ces propositions et de voir de qui peut être réuni sur une, deux, voire plusieurs communes, c'est un travail qui est en cour actuellement.

Je voudrais rappeler que c'est unique non seulement en Wallonie, en Belgique mais également en Europe que l'on coordonne l'ensemble des municipalités pour y implanter ce type d'infrastructures. « La Province, l'amie des Communes », on n'arrête pas de le répéter mais trouve, je pense, dans cette matière toute la réponse, la pertinence, le pouvoir de proximité.

En ce qui concerne les cours d'eau, Vincent MIGNOLET nous interroge quant à la manière dont les cours d'eau qui nous incombent encore, le décret de 2004 n'ayant pas encore, pour les cours d'eau, connu d'arrêté d'application pour leur transfert à la Région, en attendant, la Province qui les gère et avec beaucoup de pertinence et c'est l'occasion pour moi de rendre hommage aux Services techniques provinciaux à la Province, les Services techniques ont acquis une grande expérience et une grande maîtrise dans ces matières et c'est vrai si l'on peut regretter qu'il y a une vingtaine d'années d'ici, c'était peut être des techniques un peu dures qui étaient utilisées, entendez par là peut être des bétonnages pas toujours heureux de certaines berges, aujourd'hui tout ça a été remplacé par des techniques beaucoup plus douces, la pose de gabions, d'enrochements et de clayonnages ou de plantations qui ont permis non seulement le réensemencement mais la replantation aussi des zones de travaux.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Tous ces modes opératoires peuvent être combinés et on peut dire que l'ensemble de ces techniques, sur les cours d'eau et notamment la biofixation qui a pour objectif de dégrader les vases organiques se trouvant dans les ruisseaux, l'ensemble de tous ces procédés amène à avoir un entretien des berges qui respectent tout à fait l'environnement, la faune, la flore et qui permettent donc de faire ces travaux en dehors des périodes de reproduction des poissons.

Toutes ces interventions sont concertées à la fois avec le Service public de Wallonie et son Département de la pêche mais également avec les acteurs de terrain, j'espère qu'ainsi Vincent MIGNOLET a la réponse à toutes ses préoccupations.

L'objectif de tout ça étant également bien sûr d'assurer le bon écoulement de l'eau et Dieu sait si c'est des problèmes qui nous interpellent en cas notamment d'inondations.

Développement durable, Valérie BURLET. J'ai un peu le sentiment que quand on l'entend, on ne fait grand-chose, c'est le but me direz vous mais c'est un peu triste quand j'entends ça, donc, Valérie, je peux, Monsieur le Chef de groupe, prolonger cet entretien avec Valérie pour lui apporter d'autres précisions en matière de toutes les actions menées par la Province de Liège.

Notamment, le SpiE<sup>2</sup>. Deux vastes campagnes ont été mises en place et imitées par d'autres Provinces, la campagne « Je quitte ! J'éteins ! » et « Je m'arrête ! J'éteins mon moteur ! »

A ce jour c'est plus de 80.000 folders qui ont été transmis aux agents provinciaux, aux communes et CPAS, aux professions libérales, aux écoles, dans les foires et salons, cela fait pas mal de moyens de communication.

Tous les agents provinciaux ont été, ça c'est important et assez unique, invités à signer les chartes d'adhésion à ces campagnes par lesquelles ils s'engagent volontairement à respecter les conseils donnés en ces deux matières. C'est un grand succès que nous avons rencontré.

En 2009 et en 2010, plus ou moins 10% des agents provinciaux ont un titre de transport TEC et/ou SNCB : nous n'avons pas encore les chiffres pour 2011. Néanmoins, on constate une progression sur l'année 2010 on peut aussi ici y voir peut être un des résultats des campagnes que nous menons quant à l'usage des transports en communs.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

On a mis en place des personnes Relais pour informer sur des matières environnementales, il y en a dans chacun des établissements provinciaux. L'objectif est d'informer mais aussi d'encourager toutes les actions positives concrètes et de renforcer l'action de la personne Relais.

Quelques chiffres, on peut dire que le résultat engendré en termes d'économie en d'électricité, c'est plus 1.137.500 KW qui ont été économisés et presque 700.000 K de CO2. On parlait d'emprunte durable, c'est vrai que quand elle parlait d'emprunte durable, en faisant allusion à la campagne que nous allons lancer où j'emprunte l'escalier plutôt que l'ascenseur, c'est vrai que l'ascenseur consomme un peu d'énergie mais croyez bien que ce n'est pas fait dans le cas plus spécifique de réduire notre emprunte en matière de développement durable mais plutôt là d'encourager l'exercice physique, faire de l'exercice physique c'est bon pour la santé donc, c'est vrai que si ça diminue un peu l'emprunte sur le développement durable ce n'est pas l'objectif premier j'en conviens.

Puisque les matières environnementales relèvent majoritairement des compétences d'autres niveaux de pouvoir, le rôle de la Province doit consister en l'établissement d'une démarche qui intègre, qui coordonne, qui assure la plus grande cohérence au niveau des grands thèmes qui sont traités, à savoir en termes de santé, de qualité de l'eau, de l'air, des sols, de la biodiversité, de la gestion des déchets, bref tout cela sont des campagnes qui sont mises à disposition des Communes.

C'est ainsi que la Province, amie des Communes, organisera des campagnes, notamment la campagne « propreté » et des thèmes prioritaires qui seront abordés.

En ce qui concerne l'octroi de primes c'est 7027 installations qui ont été réalisées sur le territoire de la Province de Liège, c'est 40.000 m<sup>2</sup> de panneaux solaires qui ont été placés.

Emprunt CO2 et bien c'est 4.000 tonnes de CO2 qui sont épargnés annuellement et c'est aussi de 1.280.000 litres de mazout par an. Excusez-moi pour tous ces chiffres mais vous avez parlé du patrimoine de la Province en disant « oui c'est bien de faire quelque chose la dessus mais c'est quand même 400 bâtiments répartis sur 100 sites représentant près de 500.000m<sup>2</sup>. Les travaux réalisés dans 6 de ceux-ci ont permis une réduction globale des rejets de gaz à effet de serre de 40% et une réduction de consommation de 25%.

Développement durable, développement humain. Bien sûr pour être durable il doit répondre aux besoins du présent, sans compromettre

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

la capacité des générations futures. Donc voilà le travail de fond qui a été engagé, entrepris de manière ferme et déterminée par la Province dans le cadre de son Agenda 21.

La formation du personnel et toutes les collaborations transversales, le Député - Président André GILLES tout à l'heure a eu déjà également l'occasion, de, en réponse à Madame RUIZ, mais d'une manière générale, vous parler de l'Agenda 21 au sein de nos établissements scolaires, au sein de la Direction générale de l'Enseignement qui rencontre un vif succès, c'est évidemment important, suivant l'adage : « Les jeunes d'aujourd'hui sont les adultes de demain ».

Nous ne pouvons donc que nous réjouir d'abord de l'adhésion du personnel de la communauté éducative, des responsables d'établissements et du succès rencontré auprès de nos jeunes.

Excusez-moi d'avoir été peut être un peu long mais il me semblait quand même nécessaire d'apporter toutes ces précisions. Je voudrais maintenant rapidement répondre aux préoccupations d'Alain DEFAYS en termes de santé d'une part pour les jeunes sportifs mais également des incitants des campagnes qui pourraient être mises en œuvre pour la santé des aînés mais notamment les inciter à faire du sport.

En ce qui concerne la prévention santé chez les jeunes, il est vrai que tout ce qui est boissons énergisantes, censées donner un regain d'énergie à leur consommateur, sont devenues très populaires auprès des étudiants, dans les bars, les discothèques, et également lors des manifestations sportives. Elles sont présentées comme des stimulants de l'effort physique ou intellectuel, mais qui sont essentiellement des excitants du système nerveux. Il n'est pas inutile de préciser ici la distinction entre « boissons énergétiques » et « boissons énergisantes ». Vous savez toutes les campagnes que nous faisons dans le cadre de Liège Province Festive continue à lutter contre cette malbouffe qui concerne la population en générale, les jeunes en particulier.

Les boissons énergétiques répondent à des critères nutritionnels bien précis et adaptés notamment à l'effort, avec du sucre pour l'apport énergétique mais par les mauvais sucres, tout ce qui est oligoéléments, sels minéraux et autres.

Par contre, les boissons énergisantes, qui sont elles très riches en caféine, n'ont d'autre conséquences que d'activer voire sur-activer.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Ce n'est donc pas tellement les produits qu'il faut cibler dans les campagnes, mais bien les comportements des uns et des autres. Je rappellerais simplement que cette préoccupation a été reprise dans la déclaration de politique générale de la mandature actuelle 2006-2012 du Collège provincial, et je vous parlais tout à l'heure de « Liège Province Festive », c'est la lutte contre tous ces fléaux avec Katty FIRQUET et ses Services contre la drogue, d'alcool, de tabac, traumatismes sonores et malbouffe et bien sûr le sida.

En plus de ces 6 thèmes, nous allons lancer la lutte contre d'autres fléaux qui menacent nos jeunes.

En ce qui concerne le Village provincial que le Service de Médecine du Sport est déjà bel et bien présent dans les stands et Alain qui y a été régulièrement présent le sait bien, la force de notre Service de Médecine du Sport réside dans son approche double qui met en œuvre d'une part le Médecin du Sport et d'autre part, les Médecins Spécialistes.

La question posée par Alain DEFAYS met très justement en évidence l'importance d'une alimentation saine couplée à l'exercice physique. Cet aspect n'a pas échappé à nos Services et au Service Provincial de Promotion de la Santé en particulier et je voudrais souligner quelques manifestations que nous avons mises en place, notamment avec le Standard de Liège, c'était en mars et avril 2010 de cette année. « La Province et le Standard, ensemble pour une alimentation saine ».

C'était une action de sensibilisation particulièrement destinée aux équipes de jeunes joueurs du standard, notamment la catégorie « 10 à 13 ans », et l'objectif était de les sensibiliser sur l'importance, il faut voir ces jeunes qui sont là le dimanche matin, qui sont nos futures stars du Standard de Liège, qui ne sera pas champion cette année, ça on le sait bien mais, ils sont là et une grande partie, un pourcentage important d'entre eux n'ont pas mangé le matin.

Pareil et là on a fait l'opération étendue aux parents et on a constaté qu'il en était de même pour les parents. Ceci explique cela. Voilà donc les différentes manifestations que nous avons soutenues. D'autres, comme un petit déjeuner sain à l'école communale de Dolembreux, nous avons participé à une opération analogue au Parc communal d'Aywaille.

Lors de la journée de la mobilité à Fléron, notre Service a présenté le jeu « gargouillis », qui s'adresse également aux enfants et lors du « Village provincial » à Blegny, Madame la Présidente,

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

nous avons organisé le stand autour d'une information "alimentation" pour les élèves présents, et il y en avait beaucoup par ce jeu interactif.

Je tiens, Alain, à ta disposition toutes ces brochures qui ont été faites parce que finalement, tout d'un coup on me dit qu'on fait un peu trop de brochures puis qu'on en fait trop peu, donc je me fais un plaisir de remettre un exemplaire de chacune à Alain, comment bien manger au quotidien, les fruits et légumes, étude que nous avons faite avec l'Université, l'intérêt des antioxydants, qu'est-ce qu'on mange ?, la lutte contre la malbouffe et puis l'opération avec le Standard.

En ce qui concerne les aînés et le sport, préoccupation tout à fait primordiale et vous le savez, « Liège Province Santé » qui fait partie du Réseau des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé adhère à un programme très particulier qui a été mis au point par l'OMS, c'est le « Healthy Ageing », le « Vieillir en santé » qui est une phase de ce programme qui a débuté en 2003. Liège a été sélectionné d'ailleurs pour en faire partie avec quelques villes comme Stockholm, Brighton, Newcastle, Vienne.

C'est donc dans ce cadre que nous avons été amenés à élaborer un profil de santé des seniors en province de Liège, voilà les 50 ans et plus et l'objectif étant de développer ce profil au niveau des villes afin d'assurer une approche holistique en matière de développement du bien-être et des soins. Il est vrai que plus particulièrement en province de Liège puisque nous avons, avec « Liège Province Santé » une augmentation assez sensible de l'espérance de vie, il est évident que le profil de santé des 50 ans et plus est une préoccupation majeure et le slogan que j'ai rappelé tout à l'heure « Pour votre santé, bougez » est évidemment une recommandation que nous appliquons et que nous déclinons sous différentes formes, notamment s'il est vrai que nous nous adressons particulièrement aux jeunes qui sont candidats à faire du sport à passer des examens pour voir leurs aptitudes, nous le faisons particulièrement avec notre Service de Médecine du Sport pour les aider pour papy peut être qui est pensionné ou prépensionné et qui va tout d'un coup se mettre à faire du vélo alors qu'il n'avais peut être fait aucun effort. Il convient évidemment qu'on l'invite à passer un certain nombre de tests, nous l'avons fait en décentralisé dans différentes villes et communes de la province.

Nous organisons aussi chaque année, dans le cadre de l'OMS la journée « La Marche des Aînés » au Château de Jehay, qui rencontre toujours un grand succès.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Voilà l'ensemble des politiques des campagnes que nous organisons mais il est évident que le Service des Sports avec lequel nous avons déjà, avec Christophe LACROIX fait ensemble des conférences, notamment « Sport et Santé : Amis ou ennemis ? » mais il se fera un plaisir, Christophe, de nous apporter des précisions quant à cette problématique des aînés et du sport.

Il est vrai que ceux qui ont eu l'habitude de faire du sport, à mon avis, continuent par contre ceux qui n'en font pas, c'est peut être un peu l'occasion lorsqu'ils ont un peu de loisirs, de les inciter à le faire mais dans toutes les conditions de prudence que je viens d'évoquer.

Rapidement, sur les différents amendements budgétaires qui ont été proposés et celui qui me concerne plus particulièrement, celui de Marie-Claire BINET en ce qui concerne la campagne « propreté », communes et territoire provincial.

Elle a déjà été présentée l'année passée, j'avais répondu que INTRADEL fait très bien ce qu'elle a à faire et je pense qu'elle en est toujours administrateur et qu'elle le sait mieux que personne et qu'il est inutile de vouloir faire à la place de l'Intercommunale ce qu'elle fait très bien.

Mais ici, je pense et elle reprend un passage de notre Déclaration de politique générale, je pense qu'on pourrait en reparler de manière un peu plus précise dans la Commission concernée, donc principalement la neuvième Commission. C'est que nous propose Madame la Présidente.

En ce qui concerne le RAVEL, toujours Marie-Claire BINET, là je pense qu'en termes de RAVEL, et je regarde le papa du RAVEL en Région wallonne qui n'est autre que notre collègue Christophe LACROIX. Peu de gens le savent peut être mais c'est lui le papa du RAVEL, dans une autre vie mais bon.

RAVEL, il faudrait quand même distinguer deux grandes catégories, les RAVEL qui ont été établis le long de la voie d'eau, ça continue à être très clairement entretenu, modernisé, stabilisé, bref ça reste la prérogative du SPW.

En ce qui concerne les eaux, établies sur d'anciennes lignes de chemins de fer, sur des voiries du vicinal, là il est vrai que c'est le SPW qui a établi les infrastructures, qui interviendra encore pour les travaux extraordinaires, les travaux assez onéreux mais il est clair et là Marie-Claire BINET a raison, d'attirer l'attention sur ce qui incombe aux Communes en matière d'entretien plus courant

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

et où là nous pouvons jouer un rôle avec les Communes en n'oubliant pas, notamment au niveau communal, nos responsabilités en termes de sécurité et plus particulièrement en période hivernale.

Tout cela je pense pourrait être réappréhendé dans le cadre de « la Province amie des Communes » mais surtout aussi dans le cadre qui a été évoqué suite aux questions d'Antoine NIVARD, dans le cadre de ces échanges entre la Région wallonne et les Provinces. Je pense que cette problématique devrait pouvoir être appréhendée dans ce cadre là et pouvoir développer des synergies nouvelles.

Aussi un aspect qu'il ne faut pas ignorer bien au contraire, c'est d'intégrer cette politique dans la valorisation touristique, un au niveau des indications qui sont là et qui peuvent varier d'une Commune à l'autre, je pense qu'on peut avec la Fédération du Tourisme et Paul-Emile MOTTARD apporter une certaine cohérence dans l'exploitation cohérente et ça rejoint une préoccupation de notre collègue Vincent MIGNOLET. Je pense que nous avons là un outil important en termes de valorisation touristique.

Je propose donc de reporter ça à l'examen plus approfondi dans le cadre de ce que je viens de vous rappeler aux Commissions concernées, septième, huitième et dixième Commission pour le Tourisme.

L'amendement concernant la recherche d'une implantation idéale d'éoliennes qui a été proposée par le groupe ECOLO, là je voudrais dire à Madame BLAISE que je comprends bien sa préoccupation, nous connaissons tous ce qui se passe en matière d'implantation d'éoliennes, pas sur ma Commune mais sur la Commune de l'autre...

Par ailleurs, lorsque l'on parle d'urbanisme, même si l'on parle souvent d'urbanisme provincial, je tiens vraiment à dire dans ce type de dossier, une fois pour toute que la Province n'a aucune prérogative en terme d'aménagement du territoire, en terme de permis de bâtir, bref en terme d'urbanisme. Bref, ambiguïté d'autant plus entretenue dans le passé que nous avons une petite compétence en matière de recours sur les permis d'urbanisme mais aujourd'hui, nous n'avons plus aucune compétence quelle qu'elle soit en terme d'aménagement du territoire.

Dès lors, je comprends la préoccupation du Ministre de l'Aménagement du territoire pour la Région wallonne, c'est un problème mais je pense qu'il va pouvoir régler ça avec les Communes car c'est un phénomène assez général aux termes de ce que nous connaissons dans les implantations.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Je tiens à dire à Lydia BLAISE, quand on parle d'urbanisme provincial, je vous assure c'est qu'un certain nombre d'élus d'ailleurs s'imaginent que c'est la Province alors qu'on n'a vraiment strictement rien à voir là-dedans.

Autre amendement, Monsieur BASTIN, les gobelets réutilisables, c'est très bien mais Monsieur BASTIN nous cite un grand nombre d'organisations qui sont organisées en province de Liège, rassemblements de jeunes, nous sommes d'ailleurs présents avec Liège Province Festive pour la lutte contre les fléaux que je vous ai rappelé tout à l'heure.

Donc, ce soir, la Fiesta Cité à Verviers, les Francophilies, les Ardentes... Nous, il y a déjà des gobelets réutilisables, et avec le système de les faire payer sinon vous les retrouvez par terre.

Ici, vous citez les Fêtes de Wallonie, là ce n'est pas encore le cas mais lors d'un échange de vue avec le Député - Président tout à l'heure, notamment Président des Fêtes de Wallonie, nous promet qu'il y aura des gobelets réutilisables aux prochaines Fêtes de Wallonie, avec la photo du Député - Président et peut être un peu des autres, mais je réponds à votre suggestion.

(Rires)

C'est la proposition qui est faite...

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur BECKERS, nous allons laisser terminer Monsieur PIRE. Monsieur BECKERS voudrait prendre la parole alors qu'on n'a pas à développer aujourd'hui et Monsieur BECKERS fait une réflexion, donc... reprenez.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Alors, en ce qui me concerne je pense à ma dernière intervention, c'est la proposition qui a été formulée par Madame DEFLANDRE quant à l'inscription d'un article budgétaire pour distribuer des brochures informatives.

C'est tout à fait fabuleux mais, sans ironie aucune, que Madame DEFLANDRE est une des rares Conseillères provinciales que je vois aux séances d'information, sur la santé et d'ailleurs je ne peux qu'être particulièrement sensible à son jugement puisqu'elle dit que tout ce qui est déployé à cet effet, c'est fort bien. Merci, cela fait plaisir !

Elle reparle en effet de l'alimentation saine et équilibrée, du rôle négatif des additifs, je pense que j'ai eu l'occasion d'apporter toutes les précisions voulues en réponse aux question

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

d'Alain DEFAYS et via notamment par Liège Province Festive et d'autres moyens, la lutte contre la malbouffe, l'alimentation équilibrée, je vais d'ailleurs lui remettre toute une série de petites brochures, la pyramide alimentaire qu'elle connaît déjà bien mais elle aura une nouvelle.

Elle voudrait que tout cela puisse figurer avec le logo attractif à offrir dans les cars, je lis sa proposition, moi, je dis simplement qu'on ne va pas faire un article budgétaire pour faire des brochures puisque cela existe déjà.

Je veux simplement vous remercier, je le dis et je le répète, sans aucune ironie pour votre attention à toutes ces mesures que nous prenons en matière d'alimentation à la fois saine et équilibrée.

J'ai dit Madame la Présidente, je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. J'invite à présent Monsieur MESTREZ.

M. BECKERS, Conseiller (de son banc).- Je voudrais intervenir Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Normalement, il n'y a pas d'intervention après...

M. BECKERS, Conseiller (de son banc).- C'est juste une remarque sur la méthode de travail...

Mme RUIZ, Conseillère (de son banc).- C'est juste deux questions auxquelles le Député n'a pas répondu et on aimerait avoir des réponses.

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- Je l'ai dit tantôt, c'est peut être un autre qui va répondre...

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous signale qu'il y a eu des interventions qui nécessitaient la réponse de plusieurs Députés, cela n'a pas été simple donc, peut être que votre question est répartie... Nous attendons la fin puis... Normalement, vous n'avez pas à prendre la parole.

M. BECKERS, Conseiller (de son banc).- On est en train de résorber la ... au sein du Conseil alors que vous-même étiez intervenue hier pour préciser de quelle manière on intervenait aujourd'hui dans les réponses des Députés par rapport aux questions et c'était les

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

réponses des Députés par rapport aux questions et pas de commentaire sur ...

Mme LA PRESIDENTE.- Il y en un qui s'est glissé etc mais ça se peut. Excusez-moi mais bon. Monsieur le Député - Président ?

M. GILLES, Député provincial - Président (de son banc).- Madame la Présidente, je suis un peu étonné alors que nous n'avons entendu que deux d'entre nous au niveau du Collège provincial. Il me semble avoir été, en tout cas au moins les deux premiers intervenants déjà très accueillants par rapport à ... Si un groupe préfère qu'on rejette tous les amendements et qu'on n'y réponde pas en laissant les réponses d'ici au mois de mars de l'an prochain qu'il nous le dise.

Je pense qu'aujourd'hui, au contraire, des signes, je dirais d'accueil et d'attention pas seulement l'écoute mais d'accueil et d'attention de ce que ... aujourd'hui doivent pouvoir être entendus et compris comme un geste ... S'ils ne sont pas pris comme tel, la réponse, effectivement ... On ne peut pas faire le bonheur des gens malgré eux !

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie, on a entendu. Nous passons à M. MESTREZ. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Monsieur le Gouverneur, Chers Collègues.

Je répondrais d'abord à Madame MICHAUX, Deuxième Vice-présidente.

Ainsi que l'a souligné dans sa question Madame la Vice-présidente, la SPI+ a évolué de manière considérable ces dernières années tant dans le cadre des matières qu'elle traite que dans celui de son organisation.

Ainsi la mise en œuvre des nouveaux grands parcs de périphérie, ne se fait plus sans intégrer, dès la conception, de larges zones tampon, des bassins d'orage verdurés, des chemins piétons...

Les remarques des riverains, largement consultés, sont analysées et prises en compte. Ces contacts apportent aux services de la SPI+ une expérience et une connaissance du terrain indispensable à une bonne intégration des projets.

La SPI+ intègre également dans ses réflexions les aspects « mobilité », en tenant compte non seulement de l'impact généré par le charroi lourd mais également en réfléchissant aux liaisons douces

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010

vers les gares et les arrêts de bus.

Un autre principe que défend la SPI+ est la gestion parcimonieuse du sol.

Les grands terrains bien localisés le long des autoroutes, des voies d'eau ou des voies ferrées sont rares et donc précieux. Ils doivent être réservés à des entreprises de grande taille, perturbantes pour l'environnement et dont l'activité nécessite une telle localisation.

Pour les autres, la SPI+ met en avant le principe de « la bonne entreprise à la meilleure place » et depuis quelques années, elle a développé en milieu urbain de petits parcs à destination de PME de petite taille compatibles avec l'habitat. Cette politique vise aussi la redynamisation des quartiers urbains dans lesquels ces projets voient le jour.

Le métier d'accompagnement des entreprises vient également de se modifier profondément dans le cadre de la rationalisation de l'activité économique voulue par le gouvernement wallon. La SPI+ s'est vue confier deux axes importants : l'axe savoir et l'axe différencier.

Dans le cadre de l'axe savoir, la SPI+ a pour objectif de faire prendre conscience à l'entreprise de la valeur stratégique de l'information. Elle met à disposition des entreprises et bientôt des pouvoirs publics son centre de recherche d'informations où des spécialistes constituent des dossiers de réponses aux questions et des plans de veilles.

Avec l'axe différencié, le but poursuivi est d'inciter les entreprises à innover. Notamment en recherchant des partenariats avec d'autres entreprises. Elle a notamment mis en place dans la province de Liège l'événement Spring Meetings qui réunit chaque année plus de 200 entreprises.

Nous notons d'autre part que de plus en plus de candidats acquéreurs s'inscrivent dans un processus de développement durable tant pour la construction de leurs infrastructures que pour le développement de leurs activités, ce qui nous pousse aussi à adapter nos conseils.

La SPI+ souhaite être le catalyseur de ce mouvement mais elle manquait d'outils. C'est chose faite, grâce à une aide importante de la Wallonie, je dis Wallonie moi maintenant, je ne dis plus Région Wallonne, elle vient d'éditer un guide d'aide à la conception

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

énergétique durable du bâtiment industriel destiné tant aux maîtres d'ouvrage qu'à leurs architectes et concepteurs. Une synthèse de 60 pages sera largement distribuée gratuitement à l'intention des candidats investisseurs. Quand on vendra un terrain, on remettra au candidat investisseur ce dossier.

Cet outil vient d'être présenté lors de l'inauguration du salon Métamorphoses, première vitrine wallonne consacrée aux matériaux innovants, organisé par la SPI+ dans le cadre du salon... Ce document-ci est distribué gratuitement, ça veut donc bien dire que si vous le souhaitez, vous me le faite savoir et il vous sera soit donné demain, soit adressé dans l'avenir.

Les aménagements urbains de qualité sont également devenus une des préoccupations majeures de la SPI+ qui a mis en place un pôle développement territorial dont la mission va bien au-delà de la recherche de terrains à destination des entreprises.

La SPI+ se positionne ainsi comme un opérateur qui compte dans la réflexion, le développement et la mise en œuvre de projets importants tels que ceux qui pourraient être initiés par la coordination provinciale.

Ce positionnement d'outil technique et de réservoir de connaissances de notre territoire, la province de Liège, la SPI+ le développera tout prochainement dans le cadre de ses 50 ans.

Partant du principe qu'un territoire intelligent est fait d'hommes et de femmes qui se parlent, créent, innovent et collaborent, la SPI+, entourée de grands partenaires tels que la coordination provinciale, la conférence des bourgmestres, le GRE, l'Ulg etc..., organisera un grand colloque dans la lignée de son objectif stratégique majeur pour 2011-2013 : faire de la province de Liège un territoire fort et reconnu.

Madame BINET, fille d'apiculteur. Mon grand-père l'était aussi. Passionné et militant. Nos sensibilités se rejoignent et je vous fais crédit que votre intervention de juin 2010 n'est pas restée sans suite. Comprenons-nous : la sensibilité à la situation des abeilles n'est pas récente. Depuis des années, la ruche constitue un des ateliers proposés épisodiquement aux enfants dans le cadre des journées Agricharme.

De même, toutes les actions menées par les Services agricoles en vue de favoriser la biodiversité, et de réduire la pression sur les sols et sur l'eau ont, indirectement, pour effet de favoriser la vie ou la survie des abeilles.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010

Récemment, et depuis votre intervention, la Province de Liège a été sollicitée pour soutenir des projets relatifs à cette problématique qui interpelle non seulement les professionnels mais aussi monsieur et madame tout le monde.

La première sollicitation nous vient de la Fédération Royale Provinciale d'Apiculture qui souhaite, essentiellement, développer une campagne de sensibilisation des jeunes au métier ou à la passion d'apiculteur afin de les inciter à s'inscrire aux formations qu'elle dispense durant toute l'année et bonne nouvelle, cette année, pas moins de 34 jeunes sont inscrits au cours d'apiculture.

Une deuxième demande émane des Amis de la Terre de Soumagne sur un projet de création d'un rucher didactique et pédagogique. Il s'agit de créer sur un espace de 6 hectares comportant un verger conservatoire, une zone mellifère et un rucher de 10 ruches. Ceci en parfaite harmonie avec les autorités communales.

Une troisième demande nous est parvenue du Domaine provincial de Wégimont. Parmi les multiples activités de ce domaine, un espace didactique potager et rucher est envisagé dans le cadre des classes vertes organisées par le service provincial de la jeunesse.

Enfin, la commune de Soumagne cherche à réhabiliter un espace vert en lieu de loisir et détente orienté vers la « biodiversité ».

Une réunion de travail a rassemblé les protagonistes à Wégimont, ce 12 octobre 2010. De très heureuses propositions de collaboration en ont résulté, qui doivent cependant être encore affinées et soumises à l'approbation du Collège. En substance, les Services agricoles ont inscrit au budget 2011 une somme de 5.000 euros à destination de la Fédération Royale Provinciale d'Apiculture. Ce budget sera utilisé pour la réalisation d'un spot TV (RTC et Télé-Vesdre) sur le métier d'apiculteur.

Profitant de l'installation des ruchers pédagogiques, le spot sera l'occasion de montrer les différentes étapes de l'installation d'un rucher, son entretien et ses besoins.

L'objectif est de sensibiliser le citoyen à la protection des essaims, à la plantation de plantes mellifères, à la limitation des pesticides domestiques et, en final, à encourager de nouvelles vocations au travers du centre de formation des apiculteurs.

Mais un budget complémentaire de 8.000 euros sera, sous réserve de l'approbation du Collège, alloué aux Amis de la Terre de Soumagne pour la réalisation de leur projet sur la biodiversité et pour aider

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

à la réalisation de deux ruchers didactiques : un sur leur terrain et un dans le Domaine de Wégimont. La Commune de Soumagne et les Services agricoles s'engagent à réaliser certains travaux d'aménagements.

Voilà Chers Collègues, Madame BINET, un bel exemple de projet multipartenaires qui doit permettre de toucher un très grand nombre de nos concitoyens et nous espérons, par cet exemple, nous avoir convaincus de l'efficacité, de la capacité de nos réactions face à une problématique d'actualité.

Monsieur LUX. Je remercie Monsieur Lux pour cette intervention qui va me permettre de faire un point sur l'Euregio Meuse-Rhin.

Créée en 1976 se trouve dans la quatrième phase du programme INTERREG. Je vous remettrai la liste complète des projets INTERREG auxquels la Province de Liège a évidemment pleinement contribué.

Concernant la structure opérationnelle de l'Euregio Meuse-Rhin, notons par ailleurs que la présidence tournante, de trois ans en trois ans, est occupée depuis mars 2010 pour une période de trois ans par Monsieur REYNDERS, Gouverneur du Limbourg belge, et que le bureau de l'EMR a depuis 2 ans et demi son directeur.

La volonté est d'accélérer et d'approfondir la coopération transfrontalière dans huit domaines : le développement économique ; l'institution de savoir ; les marchés du travail et la formation ; les soins de santé ; la mobilité et infrastructures ; la culture et le tourisme ; la sécurité et le climat.

Pour ce faire, les structures de l'Euregio Meuse-Rhin ont été modifiées. La réforme consiste à mettre en place des groupes d'appui stratégique, un par domaine de coopération. Ils ont pour mission d'accompagner les réseaux de l'Euregio Meuse-Rhin, de faciliter le travail des décideurs politiques et des administrations compétentes.

La Province de Liège a été invitée à désigner ses représentants au sein de ces groupes stratégiques d'accompagnement. Notons qu'il convient de dépasser le cadre strict de l'Institution provinciale et d'inclure toutes les forces vives.

Il serait dès lors opportun d'inclure un représentant du Trilogiport au sein du groupement chargé du développement économique. Trilogiport est incontournable pour le redéploiement économique de Liège mais dans la mesure où elle dépasse largement les frontières du pays de Liège, il sera appelé à jouer un rôle non

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

négligeable dans le développement économique de l'Euregio. Il en est de même pour l'aéroport.

En ce qui concerne le prochain programme opérationnel, INTERREG V, les groupes stratégiques d'accompagnement seront invités à participer au travail d'élaboration des projets.

La Province de Liège entend évidemment poursuivre le travail qu'elle a entrepris dans le cadre d'INTERREG IV qui est sur le point d'être clôturé et dont les moyens mis à disposition seront épuisés après la mise en route des derniers projets à approuver d'ici fin 2010. On n'aura donc plus de sous après. C'est un programme qui va jusqu'à 2013.

Je signale que les opérateurs de la Province de Liège ont obtenu 28,3 % des quelque 72 millions d'euros disponibles. Obtenir des moyens pour sa région n'est bien sûr par un but en soi, mais ce pourcentage important reflète le dynamisme et l'implication de la Province au sein de ce groupement de coopération transfrontalière.

Par ailleurs, et ceci est nouveau, je ne pense pas qu'on en ait déjà parlé ici, les partenaires concernés par l'Euregio ainsi que ceux concernés par le projet Interreg ELAT (Eindhoven - Leuven - Aachen Triangel), ce qui m'intéresse c'est Eindhoven - Leuven - Aachen, pas Liège, sont associés dans un projet de Régions d'Excellence Technologique (RET) sous l'intitulé contestable TTR ELAT, contestable car il réserve un rôle particulier à certaines des grandes villes de l'Euregio.

Le processus est piloté par le Ministère des Affaires économiques des Pays-Bas. Il est soutenu par le Ministre des Affaires économiques de la Région Wallonne, qui a confié à la Province de Liège, la représentation politique dans les organes.

Les opérateurs qui participent aux réunions techniques sont la SPI+, l'Interface de l'Université, rejoints depuis peu par la Ville de Liège.

Les études internationales ont permis d'identifier trois domaines d'activités privilégiées : secteur de la chimie et des matériaux de pointe ; secteur des systèmes de haute technologie et le secteur de la santé.

Dans les derniers projets Interreg IV de l'EMR, on trouve des projets destinés déjà à mettre en place des coopérations au sein de TTR ELAT, comme par exemple, le projet TTC qui organise des collaborations entre les clusters pour un budget global de plus de

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

5.000.000 d'euros et un budget pour les opérateurs liégeois de presque 1.400.000 euros, mais budget et dossier toujours en discussion.

Monsieur le Conseiller GERARD, en préambule je tiens à rappeler quelques éléments essentiels pour votre compréhension du dossier.

La ferme de Jevoumont a trois objectifs à savoir : pédagogique, recherche et vulgarisation.

Deux, la Province en a délégué la gestion à une ASBL, le Centre Provincial Liégeois Animal qui regroupe depuis le 1er janvier 2009 l'ex CIAP et la ferme de Jevoumont et cela, sous la direction de vétérinaires, c'est nouveau.

La partie pédagogique est orientée vers les travaux pratiques pour les étudiants de La Reid (secondaire et supérieur) mais aussi pour des formations plus pointues à destination essentiellement des éleveurs et des professionnels du secteur : formation à la traite, aux soins des animaux...

Quatre, un comité technique et scientifique a été instauré dès 2006 à l'instigation de la Présidente Madame KRINGS. Le but de ce comité est de conseiller les organes de l'ASBL dans le choix et le suivi des programmes de recherche et de vulgarisation.

Composé de professeurs d'universités (vétérinaires et Gembloux), de représentants du privé, de représentants de la profession, de l'enseignement agricole provincial et des organes de gestion dans lequel sont présents 5 conseillers provinciaux, ce comité se réunit normalement deux fois par an. Il peut être convoqué chaque fois que la nécessité s'en fait sentir. Il propose une série de travaux de recherche et de vulgarisation qui sont tous discutés sur leur faisabilité et sur leur pertinence.

Les travaux de recherche tournent autour de trois thèmes principaux : l'alimentation du bétail et notamment l'utilisation des sous-produits de l'industrie agro-alimentaire ; la santé et le bien-être des animaux ; l'amélioration génétique du troupeau.

J'en conviens, les résultats de ces travaux ne débouchent pas toujours immédiatement et parfois jamais, sur des améliorations concrètes dans nos exploitations laitières. Mais le propre de la recherche est de ne pas toujours donner les résultats attendus et le propre du chercheur est de tirer profit de ces résultats inattendus.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Nous sommes persuadés qu'un tel outil avec un tel degré de maîtrise du cheptel peut encore servir la recherche universitaire.

Je me dois d'être sincère avec vous : votre idée d'en faire une ferme expérimentale bio est déjà souvent venue sur la table des propositions. Mais pour être tout à fait sincère, elle ne nous paraît pas possible pour plusieurs raisons dont celles-ci : les représentants de la profession présents dans les organes de gestion (CA, bureau, comité technique) ne sont pas « emballés » par ce passage au bio ; le troupeau à très haut potentiel actuellement en place ne se prête guère à une reconversion au bio c'est plutôt des « formules un » de la lactation ; les représentants de l'école de La Reid craignent que l'outil pédagogique ne soit plus comme actuellement adapté à la majorité des fermes de la région ; le passage au bio nécessite une conviction profonde qui ne semble pas être le fait de l'ensemble des membres de l'équipe technique en place actuellement.

Pour continuer sur le mode philosophique, l'agriculture biologique n'est pas une et indivisible. Il existe sinon des conflits des sensibilités qui ne sont pas résolues. La ferme devrait choisir l'une plutôt que l'autre, quelle sera alors sa crédibilité ?

Mais pour votre information et plus généralement, sachez que les responsables des Services Agricoles et en particulier leur Directeur Général, ont mis en place une cellule transversale (animal, végétal, gestion et promotion) spécialement dédiée aux agriculteurs qui pratiquent, ou qui à terme souhaitent pratiquer, une agriculture biologique.

Monsieur GERARD, le respect que nous devons au personnel qui y travaille, je vous rappelle quand même, 365 jours par an et 24 heures sur 24 m'invite à vous proposer de ne pas céder à la tentation de conclusion facile et je vous propose d'organiser une réunion de la deuxième Commission à la Ferme de Jevoumont afin de concerter, de manière documentée, réfléchie et sereine sur le sujet qui vous préoccupe.

Le groupe CDH, j'en termine, propose que l'ensemble des bâtiments provinciaux et para-provinciaux soient équipés de la Wi-Fi.

Permettez-moi déjà de préciser que plusieurs bâtiments provinciaux bénéficient déjà d'une installation Wi-Fi à commencer par votre Palais provincial et pour votre utilité.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Le Musée de la Vie wallonne, la Haute école, le Château de Harzée... Ce n'est évidemment qu'un début. Une généralisation est envisagée mais selon un plan qui vous sera proposé ultérieurement, nous reviendrons avec le sujet mais en privilégiant prioritairement et par rapport à vos propositions, les Services et bâtiments provinciaux, nous reviendrons le sujet.

Voilà Madame la Présidente, je pense avoir répondu à l'ensemble des questions qui m'avaient été posées et pour lesquelles la réponse n'a pas été apportée par un autre, puisque notamment sur la problématique circuits courts etc, c'est notre Président qui a répondu.

Mme la PRESIDENTE.- Je vous remercie. Je cède la parole maintenant à M. le Député Christophe LACROIX. Vous avez la parole Monsieur le Député.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs, Chers Collègues.

Mon collègue Georges PIRE le dit et le redit : même au-delà de 60 ans, surtout au-delà de 60 ans, la pratique d'une activité physique adaptée constitue, de toute évidence, la meilleure prévention contre les effets négatifs du vieillissement. Vous en êtes la preuve vivante mon Cher collègue.

Le sport permet d'entretenir le tonus, de garder son indépendance, ainsi que de conserver une image positive de soi.

Heureusement, ce besoin social et vital de sport pour les aînés ne reste pas sans réponse dans notre région puisque d'une part, la Communauté française via l'ADEPS a développé, dans le cadre des compétences qui sont les siennes, et qui ne sont donc pas les nôtres, de nombreux programmes destinés à aux adultes et seniors, soit dans ses centres sportifs, soit au sein d'autres structures qui accueillent des stages et des « cycles sportifs » pour aînés.

On y pratique, notamment, du Yoga, de la gym en musique, du sport à la carte, des sports collectifs, des programmes de remise en forme générale, etc...

Dans le cadre d'une démarche santé, mon collègue Georges PIRE à nouveau organise chaque année, il l'a dit tout à l'heure mais je le répète, en divers endroits de la Province, une marche des aînés qui rassemble entre 250 et 300 participants en moyenne. La dernière en date a d'ailleurs eu lieu au départ du Château de Jehay.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010

Indirectement, par le biais des subventions accordées par mon département, je tiens également à rappeler que le Collège provincial soutient notamment et massivement le Challenge Jogging de la Province de Liège qui fédère 16 courses chaque années sur le territoire provincial et permet ainsi à plus de 5000 participants, dont un grand nombre de vétérans, de s'adonner au plaisir bienfaiteur de la course à pied.

Ces actions de la Province de Liège ne sont pas nouvelles et s'inscrivent très clairement dans cette politique du « Sport pour tous » en ce compris les aînés.

D'autre part, à côté de cette offre publique, il existe également et heureusement un vivier très important de clubs qui offrent des activités dédiées plus spécialement aux seniors. Certains se sont même réunis au sein d'une fédération sportive spécifique « Sport Seniors ».

Selon les chiffres avancés par cette fédération soutenue par les Mutualités chrétiennes, ce sont ainsi plus de 8.500 personnes de 50 ans et plus, réparties entre plus de 500 clubs actifs sur le territoire de la Communauté française, qui s'adonnent ainsi tantôt à de l'aquagym, tantôt au yoga ou au badminton, à la randonnée ou au tai-chi-chuan. Soit au total une vingtaine de disciplines.

Une semaine de « l'Aînergie » vient d'ailleurs d'être organisée par cette Fédération en ce début du mois d'octobre 2010 regroupant des actions de sensibilisation à l'attention des seniors non-actifs. L'utilité et la qualité de ces activités sont évidemment à souligner. Nous les connaissons et y sommes attentifs.

Aussi, au moment de définir les axes de notre politique sportive, nous veillons toujours, et à l'inverse de la proposition formulée, à ne pas envahir un terrain déjà occupé, et j'ajouterai bien occupé, par d'autres acteurs dont nous ne voulons et ne pouvons devenir le concurrent.

Si d'autres le font déjà et le font bien, pourquoi affecter des moyens provinciaux pour essayer de faire la même chose ? L'heure est au recentrage des compétences et non à la redondance ai-je cru entendre ici et ailleurs...

J'ajouterai encore qu'en fonction de l'expérience que nous avons de ce type d'évènements, nous doutons de l'efficacité réelle d'une journée sportive type « Seniorissimo » telle que suggérée par notre collègue Monsieur le Conseiller DEFAYS. Pourquoi ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Parce que le défi le plus important, à relever sans cesse en matière de sport en général et de sport pour les séniors en particulier, c'est de lutter contre le décrochage sportif.

C'est-à-dire qu'il faut sans cesse agir pour amener ou ramener vers la pratique sportive des personnes pour lesquelles le sport n'a jamais été ou n'est plus une préoccupation digne d'intérêt voire une source possible de bien-être.

Les freins sont multiples : citons par exemple le manque ou la perte de confiance de sa capacité à développer un effort physique mais aussi, les freins sociaux habituels : la difficulté ou la peur de s'insérer dans un groupe pour des personnes qui souffrent souvent d'un isolement social, la précarité financière, les difficultés de déplacement, etc...

Aussi, organiser une journée festive destinée à mettre à l'honneur le « sport senior » ou ses acteurs reviendrait à mener une opération « one shot » à l'occasion de laquelle nous prêcherions à des convaincus puisque de tels événements réunissent systématiquement des personnes déjà pratiquantes et déjà extrêmement convaincues des bienfaits de cette pratique.

Les effets, à la marge de cette population de pratiquants confirmés, sont toujours quasiment nuls en sorte qu'une telle manifestation ne contribuerait en rien à sensibiliser un nouveau public, qui ne l'est pas ou pas assez.

La volonté du Collège et la mienne en particulier, en cette matière dont j'ai la charge, tend, au contraire, à la mise en place de programmes qui s'articulent sur le long terme avec cet objectif primordial : donner, dès le plus jeune âge et au plus grand nombre, le goût du sport en espérant que la saveur qu'il procure soit le meilleur remède pour lutter, à chaque temps de la vie, contre le décrochage sportif.

Derrière de telles annonces se cachent heureusement, vous le savez, des actions concrètes sur le terrain et des services offerts au quotidien à notre population.

Ainsi que le projet de budget 2011 en atteste à nouveau, la mise en œuvre de ces missions implique une mobilisation importante de moyens humains et financiers, les uns et les autres n'étant malheureusement pas extensibles.

Pour répondre également ici à la question de notre collègue, Michel LEMMENS, je rappellerai qu'en matière de sport, la priorité

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

du Collège est donnée au renforcement et au perfectionnement constant des outils existants.

Quoi de plus normal puisqu'ils font l'unanimité tant auprès du public des utilisateurs qu'auprès des acteurs du sport en général qui vantent, à la moindre occasion de le faire, la qualité de nos projets.

Plutôt que de faire tout le temps du neuf pour le seul plaisir du changement, nous souhaitons pérenniser nos missions et veiller à toujours plus de cohérence entre nos actions.

Je rappellerai qu'en matière de politique sportive, le Collège provincial a choisi notamment de procéder à l'extension du complexe sportif de NAIMETTE-XHOVEMONT pour permettre d'y étendre les activités des clubs qui y séjournent et de leurs écoles des jeunes ; de procéder aux aménagements immobiliers nécessaires à permettre l'accès du Centre de formation de Tennis de HUY aux personnes à mobilité réduite; de procéder à l'aménagement d'un nouveau terrain synthétique au C.R.E.F. à BLEGNY, lieu d'excellence pour la formation des jeunes footballeurs ; d'étudier, avec les communes candidates, la possibilité de créer de nouveaux bassins sportifs susceptibles d'accueillir les activités hebdomadaires de l'Académie des sports ; de maintenir un partenariat étroit avec l'ADEPS pour accueillir à Liège, en 2011 déjà, au moins deux tournois internationaux réservés aux élites espoirs et de confirmer sa candidature aux côtés des villes de Liège et Seraing et de l'U.L.G. en vue d'accueillir à Liège le futur Centre de formation et d'entraînement pour sportifs de haut niveau en Communauté française et de créer un partenariat avec plusieurs communes qui accueillent déjà des centres de formations provinciales pour l'aménagement de terrains de football synthétiques.

Comme vous pouvez le constater à partir de cet énoncé non exhaustif, la politique sportive provinciale ne manque pas d'ambitions.

Nous souhaitons cependant installer ces ambitions dans des actions de fonds sur le long terme, loin, très loin même des effets d'annonce ou des actions « tape à l'œil » dont les effets s'arrêtent souvent en même temps que s'éteignent les feux de leurs projecteurs.

A défaut d'être « seniorissimes », nous tenterons donc déjà d'être sages et puisque, comme l'écrivait CHEVREAU « le sage écoute tout et s'explique en peu de mots », je terminerai ici mon propos.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Dans la foulée, c'est de bon ton, et si vous le permettez, mes chers collègues, j'enchaînerai sur la question de Monsieur Gillon.

Monsieur le Conseiller, aujourd'hui, l'Académie province des Sports est un fait. Unique en Belgique, le Collège provincial n'est pas peu fier de son originalité.

J'ai d'ailleurs plaisir à répéter que ce projet est, de manière ludique et sans esprit de compétition un formidable outil de valorisation de l'enfant. Ici, pas de comparaison mais bien une approche individuelle et adaptée pour aborder l'activité physique avec envie et plaisir.

Du reste, notons également, que le programme pédagogique a été établi avec des spécialistes des fédérations sportives de la Province de Liège. Ainsi, vous l'aurez compris, l'Académie c'est également une plate-forme, un tremplin, un pass vers le sport, vers tous les sports.

Avec un objectif premier qui est: donner le goût du sport dès le plus jeune âge en évitant ainsi, le décrochage sportif dont nous parlions tout à l'heure.

Quoi de plus normal, dès lors, qu'un projet tel que celui-ci intéresse et surtout, séduise les ambassadeurs de la santé.

Parmi ces « ambassadeurs », un seul, un seul s'est manifesté pour offrir un soutien non seulement logistique mais surtout financier à la Province de Liège, je veux parler de la Mutualité SOLIDARIS.

Parce que ce projet est novateur, par son caractère social et la qualité des séances d'initiations sportives qu'il propose et parce qu'il est un moyen évident de prévention de la santé, la Mutualité Solidarism perçoit l'Académie provinciale des Sports comme un lien direct avec ses valeurs et ses objectifs fondamentaux.

Il n'y a donc pas eu à proprement parler, tant en ce qui concerne la RTBF qu'en ce qui concerne SOLIRADIS, un appel à partenariats. SOLIDARIS se propose de soutenir l'Académie de deux manières : au niveau financier d'abord, en versant dans les caisses de la Province de Liège, la somme globale de 17.000 € répartie comme suit : 7.000 € en 2010 ; 5.000 € en 2011 ; 5.000€ en 2012.

Au niveau de la diffusion de l'information d'autre part, en distribuant gratuitement dans les bureaux de SOLIDARIS des dépliants et affiches reprenant l'information de l'Académie Provinciale des

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Sports et en insérant gratuitement des informations sur l'Académie dans le magazine SOLIDARIS, distribué à 400.000 exemplaires toutes boîtes.

Loin de constituer un simple partenariat, l'initiative faisant l'objet de la question de Monsieur GILLON sera le résultat d'un véritable coup de cœur de SOLIDARIS qui se transformera en un véritable coup de pouce donné par cette institution privée à ce projet public. La chose est suffisamment rare pour être non seulement soulignée mais appréciée à sa juste valeur.

Je ne doute pas que ce soit votre cas et espère en effet, avec vous, que d'autres « coups de pouce » de ce type s'ajouteront à celui-là à l'avenir puisque nous sommes évidemment ouverts à toutes autres offres de ce type.

Soulignons enfin que tant Solidaris que la Mutualité Chrétienne ou OMNIMUT par exemple, pour ne citer que les cas d'espèce rencontrés à ce jour, remboursent à leur affilié une somme allant de 25 à 35 € par an, par enfant en cas d'inscription à l'Académie des sports.

Je rappelle que le prix de l'inscription à 3 sessions de l'Académie s'élève à 30 € par an.

En fonction des remboursements effectués par certaines mutuelles, le solde restant à charge de la famille est donc quasiment nul. Voici une belle preuve à nouveau de la volonté du Collège de faire en sorte que le prix ne constitue pas ou plus un frein à la pratique du sport chez les plus jeunes.

Enfin, je terminerai mon intervention de ce jour en répondant à la question de Monsieur STREEL.

Monsieur le Conseiller m'interroge quant au respect par la Province de Liège de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés au regard des normes prévues par le nouvel Arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2009 et plus précisément sur le rapport annuel à transmettre à l'AWIPH.

Comme j'ai déjà pu vous l'exprimer à la tribune, et si l'on se réfère uniquement au nombre d'emplois provinciaux occupés par des travailleurs « handicapés » répondant strictement aux critères retenus par l'Arrêté, la Province de Liège présente un quota d'occupation de travailleurs handicapés inférieur par rapport aux normes prescrites.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Par contre si on prend en considération les emplois occupés par des travailleurs bénéficiant de postes de travail adaptés suite à des recommandations médicales du S.P.M.T, nous sommes au-dessus du taux d'occupation de travailleurs « handicapés » à respecter.

C'est pourquoi, la problématique de l'application de ce nouvel Arrêté a été soulevée par d'autres Provinces avec lesquelles, et sous notre impulsion, une rencontre a eu lieu le 26 mars 2010 à Liège et ce, dans le cadre de réunions de travail « Ressources Humaines » de l'Association des Provinces Wallonnes (APW).

À la suite de cette réunion, le 15 juillet 2010 dernier, une rencontre a été organisée avec le Cabinet de la Ministre TILLIEUX, et à laquelle il a été demandé aux provinces de réfléchir sur une éventuelle proposition de modification des modalités d'application de l'Arrêté. Une prochaine réunion de travail est d'ailleurs prévue ce 26 octobre 2010.

Malheureusement, force est de constater que depuis le mois de juin 2010, l'AWIPH a suspendu, provisoirement, le versement des indemnités octroyées à la Province.

Cependant, nous ne restons pas les bras croisés face à ce constat. En effet, ce 9 septembre 2010, le Collège provincial décidait notamment de l'envoi à chaque agent provincial non enseignant et ce, contre accusé de réception, d'un courrier de sensibilisation afin de l'informer de la collaboration mise en place avec l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH).

Ce même courrier a été transmis au Docteur Jean-Claude LONEUX, Directeur médical du S.P.M.T. afin qu'il répercute l'information auprès de ses collaborateurs, conseillers en prévention-médecins du travail.

Cette démarche, qui s'intègre dans le Plan d'action « diversité » et plus particulièrement dans son volet « Intégration des personnes handicapées », permettra aux agents qui se déclareront auprès de l'AWIPH de bénéficier de différents avantages d'une reconnaissance par cet organisme pour l'amélioration de leurs conditions de travail et à la Province de Liège, de tendre vers le quota exigé par l'Arrêté du 27 mai 2009.

Il est à souligner que le Cabinet de la Ministre TILLIEUX a estimé judicieux cette forme d'approche avec tact de la Province de Liège sachant que 83 personnes avaient déclaré souffrir d'un handicap à l'occasion de l'enquête anonyme menée par nos soins et en

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

collaboration avec l'Université de Liège.

Depuis cette campagne de sensibilisation lancée début septembre, 9 agents ont déjà introduit une demande de reconnaissance auprès de l'AWIPH, donc ces 9 nouveaux agents qui s'ajoutent à ceux précédemment cités.

En outre, dans le Plan d'action « Diversité », il est également prévu d'inciter tous les services provinciaux à contacter des entreprises de travail adapté lors des appels d'offres pour des marchés de services.

Il s'avère que 3 ateliers protégés ont bénéficié d'une commande dans le cadre d'un marché public de services et plus particulièrement pour des travaux de reliures et de plastification des livres de la Bibliothèque des Chiroux.

Dans la même continuité, il a été prévu, pour les candidats handicapés qui en font la demande des aménagements spécifiques lors de l'organisation des examens de recrutement et ce, toujours en collaboration avec l'AWIPH.

Le statut administratif du personnel provincial non enseignant a d'ailleurs été modifié en ce sens par résolution du Conseil provincial du 17 juin 2010.

Voilà, Monsieur le Conseiller, ce que je peux vous en dire à l'heure actuelle de la politique menée dans ce cadre et c'est, bien entendu, avec plaisir que je vous ferai parvenir une copie du dernier rapport transmis à l'AWIPH et relatif à l'année 2010.

Pour le reste de votre question, Monsieur le Conseiller, permettez-moi d'inviter la cinquième Commission du Conseil provincial d'en débattre lors de sa plus prochaine réunion mais je sais que ma Collègue Madame FIRQUET, en charge de la matière, complétera dans ce sens ma réponse.

Je vous remercie de votre bonne attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député provincial. J'invite à présent Madame Katty FIRQUET.

Mme FIRQUET, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Monsieur STREEL, dans la foulée des informations qui viennent de vous être données par mon collègue Christoph LACROIX, je vous

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

rappellerais tout d'abord que l'AWIP, par le biais des commissions subrégionales développe une série de projets en matière d'information et de formation du citoyen et des personnes agissant sur le terrain au profit de la personne handicapée.

Conscients du rôle que nous avons à jouer à ce niveau, la Maison du Social et le Centre d'Etudes et de Documentations sociales (CEDS) interviennent pour apporter leur aide et leur expertise en la matière.

En effet, depuis plusieurs années, une convention de partenariat lie les commissions subrégionales de l'AWIP et le CEDS.

Plusieurs projets ont ainsi été menés et nous n'avons qu'à nous féliciter de cette collaboration qui nous permet de nous articuler et de rentabiliser nos moyens au bénéfice de la personne handicapée.

A l'actif de cette collaboration, je citerais : l'organisation de colloques, journée d'études, formations et notamment la formation des étudiants en matière de communication et handicap ; la mise en place également, c'est tout récent, d'un cours libre à l'Ulg sur le même sujet mais surtout l'aide apportée à la mise en place des handicots dans les Communes.

Nous avons informé l'ensemble des Communes sur les possibilités offertes par cette nouvelle structure et avons mis en place des formations pour le personnel.

Nous répondons donc bien Monsieur le Conseiller, à votre attente en matière d'accompagnement et de soutien des Communes et sommes disposés à informer d'avantage la cinquième commission des différentes collaborations initiées avec l'AWIP.

Monsieur BASTIN concernant votre proposition d'amendement relative à un coup de pouce à donner aux étudiants koteurs. Je commencerais en rappelant que la politique sociale menée par la Province de Liège en matière de logement vise essentiellement à permettre aux personnes les moins nanties d'acquérir un logement décent pour un loyer modéré. Il me semble que la Province doit concentrer ses efforts sur l'installation de ces personnes et leur "ancrage" sur notre territoire.

Toutefois, la Province de Liège, consciente des difficultés que peuvent rencontrer certains étudiants, a, depuis de nombreuses années déjà, décidé de leur permettre de poursuivre leurs études en leur octroyant un prêt, avec ou sans intérêt, cela en fonction de critères de revenus de l'étudiant, de ses parents ou de la personne

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

qui pourvoit à son entretien.

Ce prêt d'études est destiné aux étudiants du supérieur de type court ou de type long ou universitaires d'un montant variant entre 750 € et 1250 € en fonction des études suivies, ce prêt, à un taux particulièrement avantageux, permet aux étudiants de payer leurs frais d'inscription, leurs cours et peut contribuer au paiement de leur logement, je vous renvoie à l'article 2 bis du règlement provincial.

Ajoutons à cela que ce prêt d'études est cumulable avec la bourse d'études octroyée par la Communauté française.

Pour ce qui concerne le prêt d'études à la spécialisation, le montant de celui-ci est beaucoup plus élevé, jusqu'à 5.391 € car il implique de faire des études dans une langue autre que celle du diplôme professionnalisant et donc dans la majorité des cas, à l'étranger, ce qui entraîne nécessairement, outre des frais d'inscription plus élevés que chez nous, évidemment des frais de logement.

La Province de Liège mène donc déjà concrètement une action en faveur des étudiants. Dans ces conditions, octroyer un autre prêt, spécifiquement destiné aux logements des étudiants défavorisés financièrement, ne serait-ce pas alourdir considérablement leur charge de remboursement à l'issue de leurs études ? On en a déjà largement discuté en cinquième Commission.

Le département des Affaires sociales a toujours été attentif à répondre dans le cadre des interventions financières à caractère social à répondre donc à un besoin social tout en veillant à ne pas inscrire, parfois malgré eux, les bénéficiaires dans un cycle d'endettement qui hypothéquerait leur futur.

Pour cette raison, la piste d'un nouveau prêt social ne me paraît pas la bonne.

En effet, octroyer une aide directe, non remboursable, soulève d'emblée quantité de questions. Tout d'abord l'établissement de critères objectifs destinés à cibler un public bénéficiaire. Faut-il par exemple prendre en compte seulement les étudiants du réseau provincial ou y inclure les étudiants, quel que soient le niveau d'études, la filière choisie ou le réseau dans lequel ils s'inscrivent ? Faut-il tenir compte de la nationalité, sachant qu'il y a une forte présence d'étudiants d'origine étrangère dans certaines de nos filières d'études et nécessairement obligés de se loger sur place ? Et faut-il calquer les critères de revenus des parents sur

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

ceux établis par exemple par la Communauté française pour l'obtention de Bourses d'Etudes au risque de pénaliser doublement ceux qui se trouveraient à la marge ?

Ensuite, il conviendrait de déterminer l'intervention de la Province dans la prise en charge des loyers. Sera-t-elle forfaitaire ou proportionnelle aux revenus des parents ? Et enfin, dans un contexte économique délicat, la question des moyens budgétaires à y affecter n'est évidemment pas sans importance. Faute de nouveaux moyens financiers, il faudra nécessairement diminuer d'autres postes pour remplir un article budgétaire.

Je tiens toutefois à rappeler que l'Enseignement provincial, présidé par mon collègue André Gilles, prend déjà en compte la situation des étudiants koteurs.

Pour ce faire, le Collège provincial, soucieux du bien-être et du confort des étudiants internes, investit chaque année des sommes importantes dans l'aménagement de ses Internats qui proposent des possibilités d'hébergement de qualité et à des coûts modiques.

Ainsi, trois étages de l'internat de Seraing ont déjà été rénovés et des travaux complémentaires sont prévus dans un proche avenir. Il est également prévu de remplacer, dans un souci de confort mais aussi d'économie d'énergie, les châssis des fenêtres de l'Internat de Verviers.

Il convient de rappeler également l'aménagement, dans les internats de Seraing et de Verviers, de salles de fitness. Ces 2 internats accueillant principalement des étudiants de la Haute Ecole, le matériel a été obtenu avec l'aide du Conseil social des étudiants.

Enfin, et afin de répondre à la demande de plus en plus forte des étudiantes pour les formations organisées à l'IPEA de la Reid, le Collège a décidé de rendre cet Internat mixte et différents travaux et aménagements ont déjà été réalisés.

Par ailleurs, au niveau de la Haute Ecole, la Province de Liège met à la disposition des étudiants un Service social visant à apporter les réponses les mieux adaptées à leurs problèmes sociaux individuels. L'objectif de ce Service social est de favoriser l'accès aux formations pour un maximum d'étudiants et donc de promouvoir l'égalité des chances de réussite au cours des études.

De manière plus large, il a également pour tâche d'apporter des réponses aux problèmes potentiels des étudiants dans leur vie

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

quotidienne et au cours de leur scolarité : besoins financiers, questions administratives, difficultés personnelles, problèmes relationnels ou d'ordre familial, soutiens divers, échec scolaire, nécessité de se réorienter vers un autre type d'enseignement, recherche d'un job étudiant, de logement ou d'informations diverses...

Un ensemble, donc, d'interventions sociales et de gestion de dossiers individuels menées par une équipe de trois assistantes sociales diplômées, qui assurent un indispensable climat de confidentialité aux étudiants demandeurs.

J'espère, Monsieur Bastin, vous avoir apporté une réponse la plus complète possible et qu'à défaut de pouvoir répondre positivement à votre demande, sous la forme introduite, vous aurez apprécié les actions et aides déjà mises en place par la Province de Liège.

Madame CHRISTIANE. J'ai bien pris note de votre proposition de porter l'article budgétaire relatif à l'aide aux personnes en détresse de 50.000 € à 500.000 €. Je vous avoue que l'idée est séduisante.

Cela étant, contrairement à ce que vous soulevez dans votre lecture du projet de budget 2011 la somme de 500.000 € dédiée aux victimes de catastrophes en Belgique ou à l'étranger est toujours bien prévue. Elle est seulement scindée sur deux articles, l'un relevant de l'ordinaire, l'aide directe aux personnes et l'autre de l'extraordinaire, l'aide pour les investissements en infrastructures.

Quant à l'article budgétaire relatif aux logements, il a lui été diminué pour être en cohérence avec les aspirations de la Région Wallonne qui manifeste vous le savez, l'intention d'ôter cette compétence aux Provinces.

Mais que voulons-nous ? Si l'objectif est d'éradiquer l'ensemble des problèmes sociaux, il ne faudrait pas multiplier cet article budgétaire ni par 10, ni par 100 puisque même par 100 nous n'y arriverions pas davantage. Sans oublier qu'il faudrait y inclure l'aide aux personnes handicapées et l'aide aux familles, auxquels nous pourrions ajouter la prise en charge des assuétudes, des victimes des violences et finalement de l'ensemble des fléaux qui frappent quotidiennement nos concitoyens et dont néanmoins nous nous préoccupons dans le cadre des enveloppes budgétaires qui nous sont accordées.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Sachez que je n'ironise pas en vous répondant ainsi, je salue au contraire votre enthousiasme et votre foi en une noble cause, et tout comme vous, je déplore ici un manque de moyens pour le secteur social. Mais je dois, en tant que mandataire public, rappeler le cadre dans lequel nous pouvons intervenir et les limites qui s'imposent à nous, inévitablement, qu'elles soient budgétaires ou autres, d'ailleurs.

Ainsi, il y a en Province de Liège, 3.500 associations travaillant dans le secteur social. Toutes, vous en conviendrez en regard de leur objectif, peuvent légitimement prétendre à une aide. Répondre au plus grand nombre de demandes possibles, sachant qu'il n'y aura jamais assez d'argent pour répondre à toutes, reviendrait encore et toujours à un éparpillement de l'aide, un saupoudrage. Ça a beau être inévitable, c'est toujours frustrant !

Il n'empêche que le Département des Affaires sociales tente chaque jour de répondre aux demandes qui lui sont adressées, mais pas forcément par des moyens financiers, pas uniquement en tout cas.

Tout d'abord, il ne me paraît pas opportun de concentrer exclusivement tous nos moyens sur une politique de subvention, sorte de charité publique, qui ferait peser sur les associations le soin de déterminer qui sont les personnes en détresse et qui ne le sont pas.

Ensuite, dans le champ des compétences provinciales en matière sociale, il nous incombe, par rapport aux actions menées par les autres niveaux de pouvoir, d'informer, de prévenir, de former et de coordonner.

C'est pour remplir ces missions que nous avons mis en place des commissions provinciales thématiques où se rassemblent les acteurs psycho-médico-sociaux, ainsi que des représentants du monde judiciaire et politique.

Nous sommes précisément dans la définition des axes prioritaires tels qu'ils vous ont été exposés, à savoir principalement pour le secteur social, un rôle indispensable de soutien aux associations.

Selon cette logique, nous avons, par exemple, mis en place une aide indirecte mais efficace et ayant fait ses preuves, à savoir la formation des acteurs de terrain. Le secteur est toujours en demande, et l'amélioration des connaissances et des pratiques, ainsi que les échanges d'expérience payent directement et durablement sur le terrain.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Je prendrais un exemple, la formation des acteurs de prévention du suicide. Voilà qui relève d'une actualité tragique, sans cesse en augmentation. Si beaucoup d'associations se préoccupent de la prise en charge du suicide, il y a peu d'actions menées en termes de prévention et la Province de Liège joue à cet égard un rôle primordial. Et la formation évoquée est reconnue par le secteur associatif, en témoigne la liste d'attente aux futures séances.

Autre exemple, nous avons constaté à l'occasion de nombreuses rencontres sur le terrain que les associations, plus que d'argent, ont un besoin crucial de volontaires, de main d'œuvre, de bras, voire de gros bras. Pour répondre à cela, nous avons concrètement mis en place et de manière unique en Belgique francophone, le Salon du Volontariat.

Vous le savez, celui-ci permet de mettre en rapport citoyens bénévoles et associations. Le Salon est prolongé par des permanences et un site internet où volontaires et associations sont mis en contact. Le succès a été rencontré lors des deux premières éditions.

Je pourrais citer encore bien d'autres actions mais je terminerai en revenant sur l'année européenne de lutte contre la pauvreté puisque vous placez votre intervention dans ce cadre-là.

J'ai déjà eu l'occasion lors d'un précédent conseil de répondre à Madame BURLET sur le soutien de la Province à l'opération 11.11.11. mise en place par le CNCN. Au-delà, je faisais part des différentes initiatives prises par le département pour s'inscrire dans cette grave problématique.

Je n'en referai pas le détail ici et maintenant, mais je rappellerai que nous avons soutenu et participé à la huitième journée des insertions organisée par le CPAS de Liège. Dans le même ordre d'idée, nous soutenons le GILS, vous le l'avez pas cité celui-là, il s'agit du Groupe d'initiative de lutte contre le surendettement qui est un centre de référence pour les services de médiations de dettes des CPAS de l'arrondissement et au-delà.

Ainsi que les initiatives prises par les communes, comme la Ville de Huy, dans ce cadre-là et plus particulièrement en étant à l'écoute des besoins des plans de cohésion social que nous espérons fédérer en un lieu unique de concertation.

J'ai la conviction qu'ici encore, dans l'esprit des axes prioritaires, c'est par ce genre d'action de soutien et de coordination que la Province remplit son rôle et que celui-ci peut s'avérer déterminant.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Enfin, je voudrais conclure en disant que charité bien ordonnée commence par soi-même, en effet, je suis bien convaincue qu'on peut et qu'on doit toujours faire mieux et, en des temps meilleurs, budgétairement parlant, nous ne refuserions pas des moyens supplémentaires. Mais si tel devait être le cas, je commencerais, je pense, par les affecter à la Maison du Social qui met en place les actions que je viens d'esquisser brièvement et encore bien d'autres que j'ai n'ai pas le temps d'évoquer ici aujourd'hui et qui ont un véritable impact pour la vie associative et donc pour les citoyens.

Concernant, Madame la Conseillère, votre proposition d'amendement pour la création d'un article budgétaire pour la création d'un SAMU social, je vais être relativement brève puisque de nombreux éléments de réponse viennent d'être évoqués.

Créer un Samu social provincial est ce qu'on peut appeler une fausse bonne idée. Vous savez qu'il existe en Région wallonne et plus particulièrement dans l'arrondissement de Verviers et dans l'arrondissement de Verviers et dans l'arrondissement de Liège, ce qu'on appelle des Relais sociaux.

Ceux-ci œuvrent notamment en complémentarité avec les services d'urgence sociale mis en place par les CPAS d'importance sur le même modèle que le Samu social de Paris ou de Bruxelles vous l'avez dit hier.

Un plan d'urgence « Grand Froid » a été annoncé hier par la Ministre régionale de l'Action sociale avec un budget renforcé de plus de 400.000 €. Le Relais Social du Pays de Liège voit ainsi son financement dans ce cadre passer de 25.000 € à 90.000 €.

Il s'agit donc bien à la fois d'une mise en réseaux des acteurs sociaux qui viennent en aide aux exclus en état de détresse sociale et d'un service ambulancier qui va à la rencontre de ces personnes, soit au moyen d'un véhicule, soit par l'intermédiaire des éducateurs de rue.

Très clairement, créer une structure provinciale faitière à ce qui existe déjà revient à ajouter une couche supplémentaire de réunions et de décisions sans apporter aucune amélioration significative sinon de la complexité.

Madame la Conseillère, voilà pourquoi votre proposition est bonne mais dans les faits, elle est déjà concrétisée sur le terrain. A ce stade, je ne vois aucune raison, ni aucun argument plaidant en faveur d'une superstructure provinciale qui, dans le cas présent, serait redondante.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Par ailleurs, concernant votre proposition d'affecter un agent provincial pour fédérer les acteurs, CPAS et associations de terrains de la Province afin d'assurer, comme vous le dites, un quadrillage complet et efficace, un échange permanent d'information et la mise sur un pied d'une politique commune, c'est aussi inévitablement superfétatoire.

Cela reviendrait en effet à nier les lieux de rencontres, de discussions, d'échanges, bref les réseaux déjà existants, localement, ou sur un thème précis, déjà organisés sur le territoire de la Province, dont notamment faut-il le rappeler les Commissions provinciales thématiques du Social qui remplissent précisément ce rôle.

Le secteur social a beau être en prise directe avec la réalité de terrain, il lui faut du temps pour évoluer et s'adapter aux nouveaux enjeux sociaux. Il n'y a là rien de paradoxal dans la mesure où le travailleur social opère véritablement le nez dans le guidon, si vous me permettez l'expression. Les congrès, colloques et autres journées d'études sont nécessaires pour échanger les expériences, prendre du recul sur ses pratiques mais surtout prendre connaissance de ce qui se fait dans d'autres pays et qui peuvent être un exemple.

On peut déplorer cet état de choses ou s'impatienter face aux lenteurs, mais la réalité de terrain nous impose à apprendre la patience et à œuvrer aux rapprochements des acteurs précisément via les réseaux, les commissions et les congrès. C'est ce à quoi nous nous employons au Département des Affaires sociales.

Je terminerai en disant que les congrès ou colloques débouchent généralement sur la publication d'actes dans les semaines ou les mois qui suivent et que ceux-ci synthétisent les différentes interventions et donc les différents apports dans lesquels chacun peut puiser les éléments qui l'intéressent.

A titre d'exemple, c'est par notre participation à différents congrès sur les assuétudes que le Département des Affaires sociales, après avoir ouvert la discussion au sein de la cinquième commission, a décidé d'ouvrir le champ de prévention des points cannabis vers la consommation d'alcool chez les jeunes. Différentes études et expériences montrent en effet qu'il y a là non seulement nécessité mais pertinence à lier les deux.

J'espère ainsi avoir répondu à vos interrogations et vous avoir rassurés sur le fait qu'il existe une prise en charge des personnes exclues et que notre Département des Affaires sociales, loin d'être

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

inactif, participe lui aussi à cette action sociale. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Madame la Députée. Oui Madame RUIZ, normalement, vous n'avez pas à intervenir ! Ca va être aux Chefs de groupe.

Mme RUIZ, Conseillère provinciale (de son banc).- Très brièvement Madame la Présidente, il semblerait que deux de nos questions n'ont pas encore obtenu de réponse.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur MOTTARD répond demain...

Mm RUIZ, Conseillère provincial (à la tribune).- Je ne pense pas que cela fasse partie de ses réponses donc je préfère anticiper sur ce qui va se passer demain. Donc, il manquerait une réponse à la question de Madame SEPULVEDA concernant le plan de mobilité des étudiants de la Haute Ecole et une réponse à la question concernant les travaux à l'Institut de Promotion Sociale au Boulevard de la Constitution. Si l'un des Députés pouvait y répondre demain, ce serait bien. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Sans problème, nous prenons note. Nous passons maintenant au premier Chef de groupe, Monsieur DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Chers Collègues.

C'est dans un contexte politique et socio-économique particulièrement délicat que se déroule la session budgétaire 2010 de notre Province.

La situation politique de notre pays est plus que préoccupante.

Information, médiation, exploration, clarification, autant de missions qui ont échoué à la suite d'un acte qualifié tout récemment par un éditorialiste de « tromperie ».

Dans une loyauté fédérale, dans l'intérêt de notre pays et de toutes ses composantes, les francophones se sont montrés dignes, constructifs et responsables.

Nous devons saluer leur courage et les remercier pour le travail qu'ils accomplissent afin d'arriver à cet équilibre institutionnel tant attendu par les citoyens et nous-mêmes.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Le pays a besoins d'une pacification communautaire, d'un gouvernement et d'un avenir. Formons le vœu que tous, mandataires politiques et citoyens, puissions répondre à cette légitime attente.

Faut-il rappeler qu'en toute hypothèse, toute évolution passera par un compromis.

A côté de cette trop longue crise politique, nous sommes encore confrontés aux effets de la crise économique-financière.

Nous ne pouvons pas rester insensibles au fait qu'un Belge sur sept vit sous le seuil de la pauvreté ; en 10 ans, les inégalités sociales se sont plus que jamais creusées.

Sur le plan environnemental, nous sommes encore confrontés à une perte importante de la biodiversité, du fait de l'activité non responsable des hommes.

Le contexte trop brièvement rappelé ne peut nous laisser indifférents. Chacune, chacun doit essayer, là où il œuvre, d'y apporter une parcelle, même infime, de solution.

Le débat budgétaire qui nous réunit cette semaine nous plonge au cœur de notre Province.

J'articulerai mon intervention autour de deux thèmes : un, le budget, deux, notre Province demain.

Le budget : alors que chaque année, la minorité demande à pouvoir disposer des documents budgétaires dans un délai raisonnable avant leur présentation par le Collège provincial à la presse, cette année encore, nous avons dû déchanter et nous verrons si, sur cette question, un consensus peut se dégager à l'occasion des travaux de révision de notre règlement d'ordre intérieur.

Cela étant, le Collège provincial a présenté et commenté son budget, il se dit serein. Pour répondre à ce concept de sérénité, le groupe CHD-CSP se référera aux concepts de vigilance et d'exigence pour l'excellence.

Si l'année dernière, je vous ai présenté une analyse plus technique et plus chiffrée des documents budgétaires, cette année je m'en tiendrai au nom de mon groupe, à identifier des actions de vigilance et d'exigence à mettre quotidiennement en œuvre.

Lorsqu'on relit les procès-verbaux des débats budgétaires des années antérieures, nous constatons que notre groupe a très

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

régulièrement sollicité la mise en œuvre d'un véritable plan de gestion de notre Institution.

Au cours de cette législature, le Collège provincial, après avoir fixé divers objectifs, a mis en œuvre un plan de gestion.

Il n'est évidemment jamais trop tard pour bien faire et ce d'autant que ce plan produit ses effets. L'examen du rapport de la Cour des Comptes sur le projet de budget 2011 le confirme.

Si nous devons souligner que la méthode qui aurait dû être mise en œuvre plus tôt porte ses fruits, ce fait n'entraîne évidemment pas automatiquement un accord sur vos orientations politiques, elles ne sont pas toutes les nôtres.

C'est ce qui fait d'ailleurs, nos différences, voire nos complémentarités.

Si la méthode de gestion produit donc ses effets, il faut faire preuve de vigilance et d'exigence pour atteindre ce que nous appelons l'excellence.

Vigilance d'abord. Illustrons le propos en examinant votre projet de budget. Rappelons d'abord que nonobstant une recette fiscale complémentaire de l'ordre de 20.000.000 €, soit une augmentation de l'ordre de 15 % annoncée au niveau des additionnels au précompte immobilier, vous présentez un budget en déficit à l'exercice propre.

Nous constatons en outre qu'un certain nombre de projets ne sont pas ou mal budgétés. Ainsi, à l'exercice ordinaire, épinglons trois exemples :

Un, l'insuffisance de l'article budgétaire pour faire face aux besoins d'entretien de nos routes provinciales.

Deux, l'insuffisance du budget au vu du succès de l'école d'horticulture.

Trois, l'absence de provisions pour litiges dont la liste ne nous est toujours pas communiquée nonobstant le prescrit réglementaire.

Au budget extraordinaire, citons deux exemples :

Un, les subsides aux Communes pour la réalisation de travaux sur des cours d'eau non navigables sont sous-évalués.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Deux, le pôle scolaire de Verviers, que nous soutenons, n'est pas repris au budget 2011. Si le Ministre compétent met à mal les partenariats Publics-Privés, quoi qu'il semblerait aujourd'hui vouloir dégager de nouvelles pistes, ne faut-il pas néanmoins maintenir le projet au budget ? Il y va, à notre sens, de la manifestation d'une volonté politique dans le cadre d'un axe provincial prioritaire.

Outre une insuffisante ou non budgétisation, l'évolution de la structure du budget et/ou d'un certain nombre de codes fonctionnels ou de titres nous fait craindre une perte de lisibilité de ce budget.

Le rapport des Commissions qui se sont tenues ces derniers jours est, à cet égard, éloquent.

Ainsi, en deuxième Commission, on notera le manque de lisibilité des articles fourre-tout, en cinquième Commission, la lecture des articles est tout aussi peu transparente et en huitième Commission, les nouvelles imputations des frais de fonctionnement du Service technique provincial doivent être devinées.

Je me permettrai de citer un dernier exemple, les travaux de la quatrième Commission au cours de laquelle un Commissaire ne retrouvait pas les postes « achat » pour le site de Belvaux, vous recouvrez à une nouvelle notion comptable, à savoir la notion du pot commun.

Vous conviendrez avec moi qu'une telle formule rend difficile la lecture conviviale de notre budget. Conviviale, le terme est lâché.

Avec mon groupe, nous avons recherché dans la répartition des compétences du Collège provincial à qui était dévolue cette compétence de la convivialité. Je suggère que le Député - Président inscrive ça à l'ordre du jour d'un prochain Collège ou confier cette compétence à Monsieur LACROIX, Député en charge du budget puisque la première mission sera la convivialité dans la lecture du budget.

Vigilance disions-nous. Et pour ne pas faillir à la tradition, permettez-moi, j'ose espérer pour la dernière fois, une référence au rapport de la Cour des comptes.

Celle-ci souligne à nouveau la non-conformité aux principes budgétaires et aux normes légales de votre procédure d'introduction « pour mémoire » d'un article de dépenses au budget des exercices antérieurs. Pourquoi persistez-vous dans cette démarche ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Et la Cours des Comptes d'épingler qu'au niveau des dépenses de transfert au budget ordinaire, vous ne respectez pas les engagements souscrits dans votre plan stratégique pour ce qui concerne les dépenses facultatives. Vous ne manquerez pas de nous en expliquer la raison.

Exigence. Votre plan stratégique et votre plan de gestion fixent un certain nombre d'exigences qui s'imposent à tous.

A cet égard, et au nom du groupe CDH-CSP, je souhaite saluer l'engagement du personnel provincial qui assure au quotidien la continuité du service public dans une société en constante mutation.

L'exigence, c'est aussi l'obligation d'appréhender les problématiques nouvelles et les attentes légitimes des citoyens.

Quelle n'est donc pas notre surprise de lire onze fois sur une même page au chapitre « Affaires sociales » de votre Note de politique générale, le mot « continuer » ou son synonyme.

Dans une compétence aussi pointue face à la crise sociale, nous ne pensons pas qu'il faille continuer, c'est-à-dire persévérer dans une habitude, s'entêter ou s'éterniser, pour ne reprendre que quelques synonymes du terme « continuer ».

A la lecture du document « La Province de Liège pour quoi faire », vous semblez vous glorifier de l'activisme du secteur social et de son efficacité. Madame la Députée, vous venez d'ailleurs de le démontrer, vous ne remettez aucune initiative, aucune politique en question, même pas les prêts au logement, si peu utilisé. Vous en apprécierez évidemment les causes.

Si les études et autres « conventions » présentent bien un intérêt, et même une urgence sociale parfois, la lourdeur, la lenteur du processus qui doit théoriquement aborder des pistes rend finalement l'urgence toute relative et le besoin social visé finalement peu pris en compte, alors que sur le terrain il est criant de détresse.

Il est donc urgent pour nous d'ouvrir les yeux, d'évoluer, d'agir.

Et c'est dans cet état d'esprit que le groupe CDH-CSP s'est à nouveau assigné la tâche d'apporter sa pierre à l'édifice, à l'avenir de notre Institution et à la prise en compte des citoyens. Il s'agit là de la preuve de notre conviction que la Province garde toute sa raison d'être.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010

Exigence avons-nous dit. Celle-ci ne passe-t-elle pas par des initiatives nouvelles et/ou complémentaires, telles que celles proposées.

La sécurité routière, je ne reviens pas dessus, nous avons entendu vos axes de réponses, j'y reviendrai dans ma conclusion.

Plus de collaboration avec les partenaires communaux dans le cadre, notamment, de l'organisation d'une campagne propreté sur le territoire provincial et l'entretien du RAVEL de notre province comme le précise d'ailleurs la Déclaration de politique régionale.

Ou encore la mise en œuvre d'actions concrètes en matière de qualité de vie pour les jeunes et les aînés, en matière d'environnement et tout spécialement, je viens de le dire, en matière sociale afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

L'évaluation de la critique d'un budget ne se fait pas à la proportionnelle du montant des amendements y apportés mais bien à leur degré de pertinence.

Pour conclure ce chapitre, un budget complet, un budget convivial et commenté en ses évolutions, une vigilance de notre Assemblée et une exigence de toujours faire plus et mieux, autant de gages pour atteindre l'excellence.

Notre Province demain. A l'heure ou des enjeux institutionnels de taille se présentent en Région wallonne, l'avenir de nos Provinces est posé en termes clairs dans la Déclaration de politique régionale.

Celle-ci précise notamment et je cite « l'action des provinces sera repensée notamment en soutien des communes » ou encore « dans un souci d'efficacité, le Gouvernement propose que les compétences provinciales ou les Communautés, la Région ou les Communes peuvent intervenir de façon plus efficace soient abandonnées et confiées à ces Communauté, Régions ou Communes ».

Dans notre analyse, il ne faut pas perdre de vue qu'au cours de son histoire, notre Province a pris des initiatives pour répondre à des problématiques spécifiques, sa qualité de pouvoir de proximité facilite la prise en compte rapide de problématiques nécessitant la prise d'initiatives.

Nous sommes invités à un premier partage de réflexion sur « La Province de Liège, pour quoi faire ? ». Si nous avons entendu ce mardi quelques réflexions sur les compétences qui devraient rester

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

prioritaires, il nous paraît important que la majorité provinciale se positionne : quel est le projet du Collège provincial pour demain ? Quelle est éventuellement la perception de la Province demain par chaque branche de la majorité ?

Cette clarification s'impose d'autant plus qu'en écoutant Monsieur CULOT ce mardi, nous avons quelques difficultés pour appréhender ce que devrait être le Conseil provincial de demain : assemblée élue directe pour Monsieur CULOT, assemblée élue au deuxième degré pour plusieurs responsables de son mouvement politique.

Cela étant, il n'est pas inutile de rappeler qu'une institution ne peut subsister que si elle se rend indispensable, elle se sera d'autant plus qu'elle pratiquera l'excellence. Il faut donc un projet ambitieux et nous sommes capables de le présenter.

Nous relèverons d'autant mieux plus facilement les enjeux que nous ferons évoluer de manière positive nos propres règles de fonctionnement et que nous pourrons améliorer notre communication en y associant les citoyens.

Pour ce qui concerne nos règles de fonctionnement, notre règlement d'ordre intérieur est sur le métier. Des amendements de fond seront tout prochainement examinés et restons dans le cadre de la procédure fixée, nonobstant un certain nombre de velléités externes.

Des règles de transparence, de représentation proportionnelle, de détermination des avantages pro mérités par des fonctions, autant de signaux d'une institution toujours en mouvement, respectueuse des règles démocratiques qui la composent et respectueuse des deniers publics.

Améliorer notre communication en y associant les citoyens démontrera encore notre efficacité.

Pour citer Pierre ZEMOR, membre du Conseil d'Etat français et président de la Fédération européenne des associations de communicateurs publics, « La communication doit être information, écoute, dialogue, consultation et concertation. Communiquer, c'est prévenir, informer et faire participer. Gouverner avec l'opinion n'est pas se conformer au sondage mais reconnaître que l'offre politique n'est pas un produit fini que l'on distribue sur catalogue aux citoyens comme à des consommateurs. A réduire le citoyen à un récepteur passif, on communique mal les compétences des pouvoirs publics et la richesse de l'offre politique » fin de citation.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Dans une société de la communication, osons-nous attaquer au redoutable défi de croiser l'éthique de l'individu, libre de sa parole, avec une éthique de l'expression collective de la société.

Par le biais du journal « Liège, notre province » et du multimédia, osons donc la communication avec les citoyens.

Lors d'une prochaine réunion de Bureau, nous souhaitons qu'ensemble, nous puissions examiner les modalités d'une telle communication associant les citoyens.

Notre Province, pour quoi faire ? Avant toute chose, pour être au service des hommes et des femmes habitant notre province, quels que soient leurs origines et statut social.

Pour être un acteur institutionnel transparent, loyal, exigeant pour lui-même, partenaire de la Région wallonne, de la Communauté française et des Villes et Communes.

Dans un cadre à redéfinir, chaque pouvoir public concerné doit mener, parallèlement aux Provinces, une réflexion similaire.

En effet, recadrer nos compétences, ce n'est pas abandonner unilatéralement des compétences simplement pour le fait de dire qu'elles sont abandonnées.

Nous nous devons de fixer les axes prioritaires de notre action provinciale, à savoir l'enseignement et la formation, l'économie, le sport, la culture, la coordination Province-Communes pour n'en citer que quelques-uns.

Notre Province est indispensable pour nos Villes et Communes, si l'enquête réalisée à l'initiative du Collège n'apporte pas toutes les réponses souhaitées, des réponses concordantes émergent. Au-delà d'actions de coordination en matière de propreté ou d'entretien du RAVEL, nos Villes et Communes attendent de la Province plus d'interventions dans des services supports, celles et ceux qui suivent de près un autre dossier important pour notre Province, le projet de fusion TECTEO/ALG, projet que nous soutenons également, ont compris que la coordination de services de support est gage d'économies d'échelle et donc gage de meilleurs moyens d'action.

La coordination Province - Commune ne doit pas déboucher sur la création de nouvelles instances décisionnelles, les décisions appartiennent aux organes démocratiquement élus, leur exécution peut être confiée à des opérateurs - coordonnateurs tels que, et suivant leur compétences, la SPI+, GRE, Coordination provinciale des

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Conférences de Bourgmestres.

La consultation menée à ce jour nous permet de considérer que ne seraient plus axes prioritaires les compétences de tutelle, de missions juridictionnelles et la compétence liée à la « laïcité et cultes ». Pour cette dernière compétence, relevons d'ailleurs, que son transfert vers les Provinces n'a pas été accompagné des moyens budgétaires.

En guise, j'aurais du écrire de première conclusion sur le sujet, je dirais : la réflexion soit se poursuivre. Les autres pouvoirs politiques concernés doivent également s'exprimer, nous devons tendre vers la cohérence au niveau de la répartition des compétences dans le seul souci des citoyens et le respect des moyens humains et financiers dont nous disposons.

Je ne peux clôturer ce volet d'une Province pour quoi faire, sans évoquer un instant la spécificité de la Communauté germanophone. Dans le contexte actuel, la relation Province - Communauté germanophone est à nouveau d'une actualité brûlante.

Nous n'ignorons pas qu'à plusieurs reprises, tous les partis démocratiques en Communauté germanophone ont demandé le transfert vers ladite Communauté des compétences provinciales et des moyens financiers correspondants.

Dans le débat qui nous occupe, il est certainement permis à nos amis de la Communauté germanophone de répéter leurs exigences. Est-ce à dire qu'ils jugent que la Province est inutile ?

Pour notre parti, la réponse est claire, la Province reste utile. Néanmoins, les contacts avec la Communauté restent encore difficiles notamment pour des raisons linguistiques et ce, malgré les efforts entrepris.

Nos collègues germanophones illustrent leurs propos par la question du permis de conduire pour les tracteurs, pour un francophone, en raison d'une initiative heureuse de la Province, ce permis peut être passé pratiquement sans frais, ce qui n'est pas le cas d'un citoyen germanophone qui ne parle pas le français.

L'exigence germanophone procède bien plus d'une logique de bon fonctionnement que d'une critique de l'existence d'une institution.

L'heure est venue de conclure et de nous prononcer sur votre projet de budget. L'acte est politique vous le savez. Nous ne partageons pas tous les axes de votre politique mais nous avons

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

écouté avec beaucoup d'intérêt les premières réponses du Collège provincial données cet après-midi. Les réorientations de votre politique s'annonceraient-elles ? Les complémentarités avec nos propositions s'annonceraient-elles ? Nous avons déjà envie de vous dire « Vivement les modifications budgétaires 2011 pour constater la conversion de l'essai, la prise en compte de nos projets et leur réalité ».

Dans l'attente de ces modifications reprenant nos projets, nous devons nous exprimer négativement face à votre budget. J'ai dit.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur DRION. J'invite à présent Monsieur Gérard GEORGES. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. GEORGES, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Mes Chers Collègues.

Huit points résumant l'intervention du groupe socialiste. Le premier point, nous allons parler bien sûr d'un budget quasi en équilibre. Une fois encore, notre budget privilégie grandement les services à la population. Notre budget dépasse les 270.000.000 €.

A l'exercice propre, il accuse un léger déficit mais si on tient compte de nos réserves antérieures, notre résultat global pour 2011 arrive à une situation bénéficiaire de plus de 2.105.388 €.

En conclusion, notre léger déficit est largement compensé et c'est très bien ainsi.

C'est tellement bien que le groupe ECOLO se trouve étonné de constater en septième Commission que notre situation actuelle est nettement moins pessimiste, c'est bien cela qui a été dit, nettement moins pessimiste par rapport au tableau noir qui avait été dressé en 2007 par l'étude du CIRIEC qui, comme tout le monde le sait est le Centre international de Recherches et d'Information sur l'économie publique sociale et coopérative. Un constat objectif qui devrait inciter le groupe ECOLO à voter franchement ce budget 2011.

Deuxième point, notre gestion est et reste rigoureuse. Tout cela n'est pas le fait du hasard. Nous sommes particulièrement bien conseillés tant en interne qu'en externe. En analysant scrupuleusement nos placements qualifiés de bons placements, en ayant une grande efficacité dans la recherche de subventions et en stabilisant les aspects fiscaux tels que l'additionnel, en n'imposant aucune hausse de la fiscalité et enfin, en confirmant la suppression de 15 taxes.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Nos fournisseurs quant à eux, n'hésitent pas à souligner l'efficacité de nos services provinciaux. En effet, depuis deux ans nous avons réduit de moitié les délais de paiement. Quel bel exemple de soutien direct à l'économie des secteurs concernés.

Une petite question se pose cependant aujourd'hui. Quid du pouvoir fiscal des Provinces demain ? Voici donc une des réponses qui sera particulièrement attendue dès demain.

Troisième point, une autre inquiétude est liée à l'avenir des pensions. On dit souvent et tout le monde le sait, la Province c'est 6.000 agents, 3.000 enseignants plus 3.000 non-enseignants.

Mais, en déclarant cela, on néglige un pan important de notre personnel. En effet à la date de ce jour, nous ne devons pas oublier nos 3.000 pensionnés qui, chaque mois, reçoivent une indemnité de pension bien méritée.

Ne nous voilons pas la face. Les réformes des pensions qui s'annoncent, risquent de faire très mal à nos finances provinciales. En 2010, nous avons déjà enregistré une augmentation de 2.5 % des cotisations à l'ONSS-APL. Qu'en est-il du futur proche pour 2011 ?

C'est déjà décidé en 2011, la cotisation de base est de plus de 3 % par rapport à 2010. Nous croisons déjà les doigts pour 2012 et les années futures car chaque augmentation, Monsieur le Député est là pour nous le rappeler, chaque augmentation de 1% représente pas moins de 730.000 €.

Quatrième point, notre personnel provincial c'est notre force. Si des efforts sont à réaliser, nous ne ferons pas d'économie sur les dépenses du personnel.

Ce que nous viserons de plus en plus, c'est de mettre la bonne personne à la bonne place et de faire des efforts en matière de simplification.

Cinquième point, notre Province sera amenée à s'occuper de plus en plus de la supracommunalité et ce, sans modifier profondément le paysage institutionnel.

Si les Provinces devaient être amenées à abandonner des départements tels que le relève l'Association des Provinces Wallonnes, le logement, la gestion de voiries, les relations intersectorielles en dehors de l'Europe, l'énergie, le patrimoine et l'animation touristique, il ne faut pas pour la cause créer un nouveau machin.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Si demain le Gouvernement wallon estimait qu'il faut débaptiser nos Provinces en tant que telles par une, par exemple « Communauté de territoires » ce serait, pour nous Province de Liège, particulièrement vexatoire. Géographiquement, politiquement et sociologiquement parlant, nous nous battons nous socialistes, bec et ongles, pour que la Province de Liège reste notre Province de Liège.

Point 6, Chaque citoyen doit être informé de ce que fait notre Province. C'est, rappelons-le, une des priorités de notre déclaration de politique générale de 2006-2012 et nous tenons le cap en matière de proximité notamment.

En effet, nombreuses sont les réalisations qui sont encouragées et de plus en plus connues. Je citerai dans le désordre les Villages provinciaux et les Collèges communs Villes-Province, le Techni Truck, la Maison des Langues, l'Académie provinciale des Sports, la Maison provinciale de la Formation, l'amélioration de la qualité de l'Enseignement dans les filières porteuses, le soutien à nos Communes en matière de Sport et de Culture, en matière de conseils juridiques, en matière notamment de rédaction des marchés.

Chaque citoyen doit aussi être informé de ce que fera la Province dès 2012 en étant particulièrement attentive à une bonne gouvernance.

A ce propos, le groupe Socialiste prépare activement lentement mais sûrement le futur Règlement d'Ordre Intérieur pour la prochaine législature. Prenons donc le temps de la réflexion et merci à Monsieur le Député provincial - Président du Collège provincial, André Gilles, pour votre mise au point de ce jour face aux agissements d'un certain journaliste sans « s ».

Le groupe Socialiste ne confond pas la politique avec un grand « P » qu'est l'art de gérer la Cité et la politique-politicienne qui ne nous concerne absolument pas. Rappelez-vous dès ce mercredi 19 octobre, le groupe Socialiste a envoyé à la tribune 5 de ses représentants qui se sont exprimés avec leurs tripes mais aussi avec leur cœur, il s'agissait donc, dans l'ordre des Conseillers Maurice DEMOLIN, Josette MICHAUX, Andrée BUDINGER, Michel LEMMENS et Marc FOCCROULLE.

J'ai pris bonne note des interventions de chacun afin d'en dresser aujourd'hui la synthèse globale portant sur 5 priorités.

Première priorité, en matière d'enseignement et de formation.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

L'enseignement et la formation sont, rappelons-le, le premier métier de notre Province et le taux de satisfaction atteint les 78%. Que demander de plus ?

Dans le paysage institutionnel qui se dessine lentement mais sûrement, nous nous battons pour que notre Province considère ce département comme un dossier ultra prioritaire.

Notre proximité fait en sorte que les responsables de l'Enseignement sont quotidiennement en phase avec les acteurs de terrain. Même si les investissements sont importants, nous devons continuer à nous battre pour que les jeunes qui nous sont confiés, travaillent dans des conditions idéales, qu'il s'agisse des locaux, du matériel, de l'environnement, des livres scolaires. Faire c'est bien, faire savoir c'est mieux.

Continuons donc à faire connaître ce que nous proposons notamment en matière de formation et de formations continues. Merci et bravo pour les 4 fascicules que nous avons reçus ce jour sur nos bancs.

Notre rôle, et on s'y atèle, est également d'inciter nos jeunes à s'orienter aussi vers des métiers de pénurie, les membres de notre Direction générale s'en occupent activement depuis plusieurs mois.

Un, éduquer nos jeunes, deux, les former, trois, leur trouver un emploi stable, telle est la triple mission de notre pouvoir organisateur en matière d'enseignement et de formation.

Autre intervenant de mardi en matière de services aux personnes tels que le Tourisme et l'Agriculture, par exemple, nous estimons que ces départements doivent faire l'objet d'un soutien significatif. Nos agriculteurs nous ont prouvé à souhait qu'ils demandaient des aides spécifiques et nos Services provinciaux compétents savent les aider et ils les aident.

Notre tourisme devient de plus en plus un secteur porteur pour lequel nous avons investi et pour lequel nous investirons demain sans faire double emploi bien sûr avec les matières prises en main par la Région Wallonne.

Troisième intervenant en matière de Culture, autre priorité. Notre Province est omniprésente de par ses actions qui contribuent à favoriser les connaissances et l'épanouissement culturel de tous les citoyens, de l'enfance jusqu'à l'âge adulte.

Nous avons constaté que les inégalités sociales marquent de plus

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

en plus notre société où les riches sont de plus en plus riches mais où hélas, les pauvres sont de plus en plus pauvres. Ils sont pauvres financièrement mais aussi, et c'est rarement souligné, ils sont très pauvres culturellement parlant.

La culture doit aussi être le passeport qui gommara les inégalités sociales tout en permettant à chacun d'exploiter ses potentialités.

Quatrième intervenant, on nous a parlé de Sport. Nous ne soulignerons jamais assez les efforts essentiels que nous déployons en matière d'infrastructures sportives, en matière d'organisation, en matière d'événement.

De plus, nous brassons toutes les disciplines sportives et nous touchons toutes les couches de la population, on l'a rappelé tout à l'heure, même des aînés. Nous sommes partenaires de nombreuses initiatives, de demandes qui partent de nos Communes et le projet qui a été rappelé tout à l'heure par Monsieur le Député LACROIX du Centre Sportif de Haut Niveau de Liège est dossier qui nous tient, à Liège, particulièrement à cœur.

Le cinquième intervenant de mardi nous a parlé essentiellement des relations et développer des relations entre les Provinces et les Communes qui doivent rester un axe prioritaire, un axe prioritaire de notre Province.

Nos compétences provinciales doivent être de plus en plus mises à disposition de nos Communes qu'il s'agisse de notre Service Technique Provincial, par exemple, qui offre son assistance en matière de conseil énergie, qu'il s'agisse d'une aide et de conseil en matière de montage de marchés publics, en matière de services juridiques, de l'entretien des RAVEL, on en a parlé tout à l'heure.

Ici encore, nous devons travailler en synergie avec nos Communes car nous sommes, nous Province, non pas concurrentiels mais bien complémentaires de nos Communes.

Dernier point en guise de conclusion des conclusions, la question de savoir « Pourquoi des Provinces, pour quoi faire ? ». Seraient-ils tous sourds et aveugles à la Région Wallonne, en Wallonie, pour sans cesse reposer ces questions ?

Seraient-ils tous sourds et aveugles au fédéral pour sans cesse reposer ces mêmes questions ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Il n'y a de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Il n'y a de pire aveugle que celui qui ne veut pas voir. A l'évidence, nous devons sans cesse revenir sur le métier en continuant à bien agir et surtout à faire savoir ce que nous faisons.

Dans certaines Provinces, pour répondre à cette question, ce sont les Hauts fonctionnaires provinciaux qui ont rencontré les autorités communales.

Chez nous, en Province de Liège, ce sont les Collèges communaux et provinciaux qui se réunissent conjointement. Nous avons rédigé aussi un questionnaire à l'initiative des élus locaux, le fruit de ce document de travail est, reconnaissons le, d'une très grande qualité. Merci Madame la Greffière pour le travail de votre équipe. Donc ce questionnaire a été largement diffusé et fait pour l'instant, l'objet d'une longue analyse.

Pour l'arrondissement de Liège plus particulièrement, la Conférence des Bourgmestres accueille depuis peu les représentants de notre Province. Je me suis laissé dire que l'arrondissement de Huy-Waremme travaillait actuellement dans le même sens.

Quelles que soient les initiatives en matière de rapprochements, elles ont le mérite d'exister pour autant qu'elles fassent preuve d'efficacité.

Continuons donc sans cesse le combat, Madame la Présidente, Chers Collègues, car demain les défis à relever seront de plus en plus nombreux. Et pour gagner un combat, il faut être fort. Pour être fort, il faut un bon budget. Le groupe Socialiste veut être fort pour gagner le combat de l'efficacité, de la stabilité, de la proximité, de la créativité, de la réactivité provinciale et pour tout cela, le groupe Socialiste votera, en toute confiance, le budget 2011.

Merci Mme la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. J'invite à présent Monsieur Jean-Marie BECKERS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BECKERS, Conseiller provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, chers collègues.

Avant de passer au commentaire des différents documents qui nous sont soumis dans le cadre de cette session budgétaire, je m'attarderai quelque peu sur le déroulement de celle-ci.

## SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010

6 octobre 2010, conférence de presse de présentation du budget 2011 par le Collège suivie de la première réunion de la commission finances.

Les documents nous sont remis en séance et les grandes lignes de l'épuration budgétaire nous sont exposées par le biais d'un logiciel de présentation.

Jusque là rien d'extraordinaire, la Région Wallonne semble persister à ne pas pouvoir nous envoyer en temps et en heure cette circulaire destinée à guider et cadrer la préparation du budget provincial, ce que ne manque pas de souligner le Député Christophe Lacroix.

Un tour de chauffe en quelque sorte, pour utiliser un vocabulaire sportif qui doit lui être familier.

8 octobre, la journée du Conseil provincial. Cette fois-ci, c'est l'arrondissement de Verviers qui est à l'honneur et la visite très intéressante des établissements Ensival-Moret ainsi que la visite guidée du zoning des Plénesses nous apportent un éclaircissement bien concret du rôle de la SPI+ en temps qu'acteur économique provincial.

La suite avec la présentation du futur Centre Funéraire de l'Est ainsi que celle des nouvelles extensions de l'East Belgium Park furent tout aussi instructives, quoique un peu longues vu le déroulement très dense de la journée.

Pour clôturer, nous nous en voudrions de passer sous silence l'excellent accueil qui nous fut réservé par l'Institut Polytechnique de Verviers. Un petit bémol toutefois, et sans vouloir jeter la pierre à qui que ce soit, il nous semble que pour nos prochaines activités du même type, différents points de chute devraient être prévus pour rejoindre les cars affrétés par la Province plutôt qu'un seul à Liège. Ce serait de nature à stimuler davantage le recours au transport collectif.

11, 12, 13 et 14 octobre, réunions des différentes commissions pour examiner les points du budget qui les concernent, avec une première possibilité pour leurs membres d'y déposer des amendements budgétaires.

Au vu du déroulement de celles-ci, il nous semblerait utile de généraliser une présentation par le Député concerné des grandes lignes qui sous-tendent les thèmes examinés.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Lorsque ce fut le cas, cette entrée en matière permettait de mieux cerner d'emblée les grands enjeux pour 2011.

Une constante, par contre, fut une nouvelle fois l'absence de dépôt d'amendements budgétaire en commission, les Conseillers se réservant la possibilité de les déposer en séance plénière.

Dès lors, une proposition qui a le mérite de l'évidence : ne vaudrait-il pas mieux abandonner cette possibilité de dépôt d'amendement en Commission puisqu'elle n'a manifestement pas les faveurs de l'ensemble des Conseillers ?

Je m'en voudrais d'oublier de remercier les membres du personnel provincial présents lors de ces séances, eux qui se sont évertués à répondre de la manière la plus complète possible à chacune des nombreuses questions posées.

Une petite surprise en réunion de Bureau et dans les boîtes aux lettres des conseillers, même si elle était quelque peu annoncée : la découverte d'une nouvelle brique intitulée « La Province de Liège pour quoi faire ? » qui lançait une réflexion en profondeur sur le devenir de notre Institution.

Félicitons le personnel des services provinciaux et tout particulièrement Madame la Greffière pour le travail réalisé, mais aussi les Conseillers qui s'en sont saisis d'emblée et nous ont déjà livré leurs réflexions lors de la séance de ce mardi, mais reconnaissons la difficulté de faire cet exercice en parallèle avec le lourd travail d'analyse des comptes et budget.

18 octobre, deuxième réunion de la Commission finances, cette fois on passe à l'examen des différents documents : comptes, budgets, taxes, emprunts, qui nous sont soumis. Une série de questions apportent leur nouveau lot de réponses et nous permettent dès lors d'entrer de plain pied dans les quatre jours de la session budgétaire 2010-2011.

Venons-en maintenant aux différents documents qui nous sont soumis et tout d'abord au compte budgétaire, au compte de résultats et au bilan 2009.

Le compte budgétaire nous montre un résultat budgétaire excédentaire de 12 millions 748 mille euros à l'ordinaire et un résultat budgétaire déficitaire de 2 millions 306 mille euros à l'extraordinaire.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Passons maintenant à la comptabilité générale qui nous montre un compte de résultat avec un double flux de et vers les réserves : 20 millions 113 mille euros sont transférés vers les réserves alors que 7 millions 207 mille euros y sont prélevés, d'où un mouvement net de 12 millions 906 mille euros, tout en maintenant complémentirement un bénéfice à reporter de 7 millions 965 mille euros.

Ce qui a comme corollaire, lorsque l'on examine le bilan actif - passif au 31 décembre 2009, de permettre le constat suivant : par rapport à la même situation un an plus tôt, le patrimoine provincial s'est accru de 20 millions 632 mille euros. Dans cet accroissement de la « valeur de la Province », il faut distinguer un accroissement immobilisé de 6 millions 866 mille et un accroissement plus aisément mobilisable de 13 millions 696 mille euros. Que faut-il en conclure, me direz-vous ? Nous verrons cela par la suite.

Passons maintenant aux taxes provinciales pour l'année 2011. Comme l'année passée, ces taxes sont proposées avec des taux inchangés. Revenons sur quelques réflexions émises, pour la plupart, il y a un an : une étude pourrait être initiée par l'APW pour comparer le niveau des additionnels au précompte immobilier non seulement sur le pourcentage appliqué mais aussi celui de la base taxable par habitant ce qui permettrait de donner plus de justesse à cette comparaison, je vous parle évidemment d'une comparaison entre les différentes Provinces.

De même une réflexion sur l'évolution de la taxe provinciale sur les établissements bancaires pourrait également y être menée. Enfin, rappelons que nous estimons toujours inappropriée la dénomination de la taxe appelée « taxe pour la protection de l'environnement et la qualité de la vie » puisqu'on la qualifie en fonction des actions dont elle est susceptible de couvrir les dépenses plutôt que par son assiette de taxation comme c'est le cas pour les autres taxes.

Aucune explication rationnelle n'a pu y être donnée en commission, mais à ma suggestion de se montrer plus didactique dans le domaine de l'utilisation qui est faite des deniers collectés par le biais de taxes, le Député Christophe Lacroix s'est montré réceptif à l'idée d'une présentation dans l'un des outils de communication provinciaux.

Le document suivant est la « Note de politique générale budget 2011 », nous y relevons les éléments suivants : une introduction contextuelle nous semblerait souhaitable, la Province de Liège n'est pas seule sur son île mais est en contact permanent avec les Communes, les Régions et Communautés, l'Etat fédéral ainsi qu'un ensemble d'autres collectivités plus ou moins grandes ou

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

importantes.

Il en découle tout un contexte relationnel influençant à des degrés divers le présent et le futur de notre Institution. C'est ce contexte général que nous souhaiterions voir défini en début de cette note comme un fil conducteur destiné à nous mener tout au long des différentes politiques mises en œuvre.

Rappelons une fois de plus notre souhait de voir intégrée dans toutes les politiques liées à l'enseignement, la volonté de travailler à l'élaboration de nouveaux dossiers pédagogiques dans les domaines des énergies renouvelables et des économies d'énergie.

Epinglons le fait que même quand il ne passe pas en province de Liège, le Tour de France ne s'en retrouve pas moins présent dans nos prévisions de dépenses, puisqu'il nous faut d'ores et déjà promouvoir celui-ci en 2011 en vue de son futur passage dans notre province en 2012.

S'il faut soutenir de grands événements sportifs et culturels dans notre province, il nous semble cependant préférable de soutenir et de promouvoir prioritairement des acteurs locaux plutôt que des promoteurs d'événements à résonance quasi planétaire.

C'est une différence d'approche : plutôt que de faire connaître la Province de Liège partout dans le monde, nous préférons nous centrer sur la rencontre des attentes de nos concitoyens en matière de sports et de culture pour tous.

Pour être bien clair, un petit exemple qui ne doit pas être considéré comme un grand événement mais qui montre ce qui devrait se faire plus souvent par la Province : il y a 2 ans, la fête forestière de Malmedy était presque à l'agonie et nous risquions fort de perdre ce précieux outil de promotion des métiers du bois.

Le Député Julien Mestrez a entendu l'appel au secours lancé par les organisateurs et est intervenu notamment par le biais des Services agricoles pour maintenir cette activité qui rencontre aujourd'hui à nouveau un franc succès.

Voilà un exemple positif de ce que doit être à nos yeux une politique de soutien aux acteurs locaux.

Les établissements provinciaux obtiennent un montant de 1 million 850 mille euros pour y effectuer des investissements générateurs d'économies d'énergie.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Ce budget est en diminution de 864 mille euros, cela signifie-t-il que le parc existant arrive à un niveau suffisant d'efficacité énergétique ? Si ce n'était pas le cas, il nous semble alors qu'il faudrait amplifier ces dotations plutôt que de les raboter et bien sûr veiller à ne plus utiliser que des énergies renouvelables chaque fois que l'on renouvelle une installation, c'est tout simplement du bon sens que de le faire.

Le projet d'aires de parcage de covoiturages qui nous semblait en bonne voie de réalisation il y a un an peine cependant à entrer de plain pied dans sa phase concrète comme le soulignait fort justement Valérie Burlet à cette tribune tandis que le site Internet dédié au covoiturage tarde à s'ouvrir à un plus large public.

Nous en arrivons tout naturellement au projet de budget lui-même. Nous constatons au service ordinaire un résultat général en boni de 2 millions 105 mille euros après prélèvements avec cependant un exercice propre en déficit de 333 mille euros.

Le service extraordinaire montre quant à lui un résultat global en boni de 114 mille euros alors que l'exercice propre montre un déficit de 11 millions 622 mille euros, déficit comblé pour partie par un excédent de 3 millions et 71 mille euros des exercices antérieurs et un prélèvement sur l'ordinaire de 8 millions 665 mille euros.

Reportons-nous maintenant à l'annexe 2 au projet de budget et examinons le tableau d'évolution des réserves et provisions à la page 192.

Nous y constatons que les réserves et provisions se chiffrent au 31 décembre 2009 à 42 millions 445 mille euros. Ces mêmes réserves et provisions sont estimées à 58 millions 460 mille euros au 31 décembre 2010 et sauf catastrophe, les chiffres du compte ne devraient pas trop s'éloigner de cette prévision alors que la prévision au 31 décembre 2011 atteint la somme de 49 millions 438 mille euros. N'oublions pas, pour la fine bouche, les quelque 64 millions 878 mille euros de bénéfices reportés apparaissant au bilan 2009.

Rapprochons maintenant tous ces chiffres de ceux que l'on trouve dans l'étude du CIRIEC qui nous fut présentée il y a 2 ans et constatons qu'il y a loin de la coupe aux lèvres.

J'en reviens maintenant à mon intervention lors de la première réunion de la commission finances, le 6 octobre, où j'avais constaté que ce projet n'avait rien de catastrophique, qu'il était dans la

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

lignée du projet de budget 2010 et que l'horizon 2012 semblait serein contrairement aux craintes émises par le CIRIEC.

Madame Barchy, que je remercie pour son excellent rapport de la discussion budgétaire, a aussitôt interprété mon intervention comme de la satisfaction ce qui me semble nettement surfait.

Mes collègues du CDH-CSP m'ont fusillé du regard pensant que je tendais des perches à un Député qui n'en demandait pas tant, alors qu'il est vrai que celui-ci s'empressait de mettre ces bons résultats sur le compte de la bonne gestion de l'équipe en place en s'en attribuant une bonne part du mérite.

Alors, soyons bien clair, je ne conteste nullement qu'en fonction des politiques définies par la majorité actuelle, les dépenses y afférentes soient bien maîtrisées, grâce notamment aux outils mis en place.

Je ne conteste pas non plus la qualité des auteurs de cette étude CIRIEC mais encore une fois, la réalité a démontré que sans changer fondamentalement les politiques, en étant simplement plus attentifs aux dépenses, il n'y aura pas de catastrophe en 2012.

Est-ce que cela veut dire que je considère que la gestion provinciale est une bonne gestion : que nenni, bien sûr, car pour cela il faudrait également que je sois d'accord avec les options politiques qui sous-tendent les choix budgétaires et c'est là que le bât blesse.

En résumé, on pourrait dire que la Province fait toujours un peu plus de la même chose, alors que nous attendons qu'elle fasse de véritables choix pour faire toujours mieux certaines choses tout en se désengageant progressivement des politiques susceptibles d'être mieux desservies par d'autres niveaux de pouvoir.

En quelque sorte, il est temps de mettre en œuvre la Déclaration de politique régionale et la note d'orientation de l'Association des Provinces Wallonnes.

Pour ne citer qu'un exemple concret que nous ne pouvons cautionner : la somme de 750 mille euros par an que la Province s'est engagée à verser pendant 20 ans pour soutenir le gouffre sans fond du Country Hall ce qui au bout du compte fait 15 millions d'euros qui auraient pu servir à de projets bien plus utiles, et tout cela pour couvrir des erreurs commises à un autre niveau de pouvoir.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

De même, cette politique des grands évènements déjà évoquée plus haut et qui ne correspond pas à l'idée que nous nous faisons de la politique à mener par notre Institution. Une question pour ce qui concerne les dépenses de transferts non obligatoires qui augmentent sensiblement en cette année 2011 : quelle justification le Député Christophe Lacroix peut-il nous en donner ?

Le document de travail « La Province de Liège pour quoi faire ? » a le mérite de lancer la réflexion sur le devenir des provinces par le biais d'une large consultation auprès des mandataires locaux.

Bonne idée mais calendrier difficile s'il en est : espérons que ce travail prospectif pourra s'accomplir dans de bonnes conditions. Fabian Culot évoquait à cette tribune la mise en place d'une Commission spéciale chargée de plancher sur le sujet : à nos yeux, c'est le Bureau du Conseil qui pourrait se charger de cette tâche en s'adjoignant éventuellement une aide ponctuelle.

Que retenir des interventions des conseillers de ce mardi ? Maurice Demolin a d'emblée mis le doigt sur ce qui semble pouvoir faire l'unanimité au sein de ce Conseil : s'il est bien une thématique qui peut être plébiscitée comme étant le fer de lance des politiques provinciales c'est bien de l'Enseignement provincial qu'il s'agit et plus particulièrement de ses composantes techniques et professionnelles qui permettent de mettre en évidence l'intelligence de la main et sont en pleine prise avec les besoins actuels et futurs de notre société.

Et maintenons, tout particulièrement pour ce qui concerne la Haute Ecole, notre volonté de promouvoir un enseignement accessible à toutes et à tous.

Mon collègue André Gérard a quant à lui évoqué pour la Province l'idée d'une piste écologique. Permettez-moi de reprendre cette idée comme celui d'un fil conducteur transversal à toutes les politiques futures de la Province de Liège : le développement durable.

Il faut en permanence examiner toutes les politiques à mener avec ce triple regard : est-ce que c'est bon pour l'économie, est-ce que c'est bon pour le social, est-ce que c'est bon pour l'environnement ?

Fabian Culot a également émis une idée très séduisante : que la Province soit un acteur dans les domaines de la mobilité et celui de l'aménagement du territoire et a notamment évoqué un soutien de notre Institution dans la concrétisation du projet du tram à Liège.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Ces politiques sont cependant clairement identifiées comme régionales ou locales et il ne semble pas judicieux d'y inscrire un 3ème acteur.

Retenons cependant de cette proposition généreuse la possibilité pour la Province de soutenir des Communes par le biais de compétences existant au sein de son personnel et pour lesquelles une Commune ne peut pas toujours se permettre d'engager du personnel.

La Province souhaite se réorganiser en vue d'améliorer sa gouvernance. Elle a lancé un vaste chantier par le biais de la refonte de son Règlement d'Ordre Intérieur.

Nous participons pleinement et sans a priori à cette opération d'envergure, mais, et nous l'avons déjà signalé, nous percevons encore trop de résistances infondées aux changements et sommes étonnés de ce que les deux groupes de la majorité n'aient pas encore déposé leurs textes de propositions de modifications alors que le délai adopté de commun accord était fixé au 30 septembre.

La bonne gouvernance, c'est aussi la participation, que ce soit celle du Conseil lorsqu'il s'agit de se positionner et de travailler sur de grandes orientations, mais aussi celle des citoyens et à ce propos, il nous revient qu'il avait été envisagé lors du voyage à Mauthausen de solliciter les jeunes participants en vue d'un partage et d'un retour sur ce qu'ils avaient vécu lors de ce voyage : espérons qu'ils auront bientôt l'occasion de nous transmettre leur témoignage.

Un autre exemple concernant la participation est celui des agendas 21 provinciaux : ce projet lancé par le groupe ECOLO en 2009 avait reçu l'assentiment de la majorité provinciale et des groupes de travail devaient se mettre en place à partir de juin 2009.

A ce jour et après avoir relancé la question à plusieurs reprises en Bureau nous ne percevons toujours pas l'état d'avancement de ce projet et le Conseil provincial n'y est en rien associé, ce qui a d'ailleurs incité ma collègue Claudine Ruiz-Charlier à redéposer une proposition d'amendement budgétaire portant sur les agendas 21 scolaires.

La bonne gouvernance passe aussi par de bonnes procédures d'engagement et à ce titre je vous rappelle l'interpellation de mon excellente collègue Claudine Ruiz-Charlier concernant les procédures d'engagement de personnel temporaire pour des fonctions importantes de directions : il est urgent de procéder à des adaptations au fonctionnement actuel en lui substituant une procédure par concours.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Par ailleurs, nous avons bien dû constater que lorsque des manquements graves au niveau de l'éthique se sont produits dans un passé proche, on ne nous a opposé que l'aspect purement légaliste de la chose en ignorant l'éthique. Or s'il est bien un domaine très sensible pour tous nos concitoyens, et ce à juste titre, c'est bien celui-là.

Nous sommes déjà très souvent perçus comme une caste privilégiée alors il faut, coûte que coûte, éviter de porter le flanc à la critique dans ce domaine. On ne peut parler de bonne gouvernance sans parler en même temps de participation, de transparence et surtout d'éthique.

Je terminerai mon intervention de Chef de groupe par une note plus personnelle, donc, je souhaiterais en mon nom propre, au nom de mon groupe et je l'espère en votre nom à tous, remercier celle que je viens de citer justement, Claudine Ruiz-Charlier pour tout le travail qu'elle a fait pendant 10 ans ici au sein du Conseil provincial.

Elle a d'ailleurs été en soutien au groupe ECOLO à la Province depuis bien plus longtemps que cela. Je pense qu'on peut vraiment saluer le travail qu'elle a mené tout au long de... la conviction qu'elle y a mise, toute son intelligence, toute sa force de travail et maintenant, je pense que, j'espère en tout cas que vous vous associerez à nous pour lui souhaiter un beau repos bien mérité dans le Sud. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur BECKERS, Madame RUIZ est encore là demain... J'invite maintenant Monsieur DENIS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller.

M. DENIS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Madame et Messieurs les Députés, Chers Collègues.

Avant de démarrer mon intervention, je voudrais signaler que souvent, je suis d'accord avec mon ami le Député Georges PIRE mais que je ne peux pas lui donner raison aujourd'hui sur sa vision pessimiste de la place qu'occupera le Standard en fin de championnat et si d'aventure le Standard était champion je l'inviterais volontiers à prendre une bonne bière dans un verre en plastique recyclable ou non à sa meilleure convenance.

Mon intervention de ce jour s'articule sur trois points. Le premier concerne évidemment le budget, le second concerne le redéploiement des taxes prioritaires de la Province et enfin,

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

l'éventuelle transformation de l'Institution provinciale suite à une révision de la Constitution.

Premier point : le Député au budget et son équipe nous présentent un budget quasi équilibré, on peut dire équilibré. Il s'agit, sans nul doute, d'une performance quand on connaît le contexte économique actuel et que l'on ajoute à cela une volonté de la Province de Liège de ne pas augmenter les prélèvements envers nos citoyens.

Pour rappel, plus de 15 taxes ont été abandonnées durant ces dernières années, mon collègue du PS l'a déjà rappelé avant moi et pour un montant total de plus de 7 millions d'euros, alors que le Plan Marshal mis en œuvre par la Région Wallonne ou la Wallonie pour faire plaisir au Député Julien MESTREZ, nous prive de plus 4 millions d'euros de rentrées.

La rigueur et la prudence budgétaires antérieures nous permettent de continuer à développer de grands projets dans divers domaines, tout en conservant un équilibre budgétaire.

La volonté d'anticipation des difficultés du Collège par la mise en place d'un plan stratégique de gouvernance budgétaire a démontré, comme Monsieur DRION l'a très justement souligné d'ailleurs, son efficacité et la capacité de remise en question permanente de notre Province.

Au moment où le citoyen est inquiet et perd confiance dans ses représentants politiques, la proximité et la stabilité de notre Province sont des éléments rassurants.

Le budget est caractérisé par une stabilité des recettes. Et la stabilité des dépenses, notamment de fonctionnement, et un gage de sérieux et de rigueur. La Province augmente ses missions pour un coût identique.

Elle le fait notamment au niveau de l'enseignement où la réputation de nos Hautes Ecoles n'est plus à faire. Le travail de réactivité fourni est important, tant dans le sport-étude que dans la mise en œuvre de la Maison de la Formation ou encore dans la démocratisation de l'accès à l'enseignement.

Notre enseignement est victime de son succès et un effort budgétaire est nécessaire pour accompagner l'augmentation croissante du nombre d'inscriptions.

L'enseignement et la formation aux jeunes sont essentiels pour

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

les former à les aider à devenir des citoyens modernes et responsables capables de relever les défis de demain.

La Province joue pleinement son rôle dans ce domaine comme l'a d'ailleurs fait remarquer très justement Monsieur DEMOLIN.

La Province est créative. Les projets sont si nombreux que je ne peux les énumérer tous. Je ne citerai donc que quelques actions à titre d'exemples.

Ainsi, je pense à l'étude réalisée sur le parking de covoiturage qui s'inscrit dans la continuité du programme déjà mis en œuvre précédemment.

Pour ce projet, la Province est présentée comme coordinatrice du projet incluant les Communes et le Service Public de Wallonie. Elle y remplit donc tout à fait son rôle de coordination supra-locale.

Je pense également à l'Académie provinciale des Sports ou encore la Maison des Langues. Il me faudrait toute la soirée pour exposer l'ensemble des projets tant ils sont différenciés et novateurs.

Point 2, le redéploiement de la Province sur ses axes prioritaires. Après le redéploiement de son image, la prochaine révision du Règlement d'Ordre Intérieur, la Province a entamé, conformément à la Déclaration de politique générale de la Région Wallonne, de la Wallonie, une réforme à travers la mise en place d'une analyse des missions provinciales en vue de la redéfinition de ses axes prioritaires.

L'objectif est de réformer pour organiser encore mieux, rationaliser et réaffirmer la position de la Province. Après avoir rencontré les Communes au travers des Collèges communs et avoir interrogé les élus communaux sur les missions qu'ils attendent de notre Assemblée, l'analyse du contenu des réponses permettra de déboucher sur une redéfinition de nos missions prioritaires dans le paysage institutionnel belge.

La Province de Liège a demain un rôle essentiel à jouer dans l'organisation de la supra-communalité. Au niveau local, comme Bourgmestre, je constate au quotidien l'aide reçue de la Province.

Avec son million d'habitants et sa position décentralisée, elle joue son rôle de pouvoir de proximité essentiel entre les Communes d'une part, l'Etat fédéral et la Région d'autre part.

La Déclaration de politique générale de la Région Wallonne

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

projette également la révision du nombre de Député ainsi que du nombre de Conseillers provinciaux et ce, probablement déjà dans la prochaine législature.

Je tiens à attirer l'attention de ceux qui seront amenés à décider de cette évolution sur différents éléments. Pour ce qui concerne la diminution du nombre de Conseillers provinciaux, il faudra rester attentif non seulement à une représentativité basée sur la démographie, mais aussi sur une juste répartition géographique des Conseillers provinciaux.

Et si demain, nous ne devions non plus voter par district mais d'une autre façon, cela pourrait avoir de graves conséquences, notamment sur la représentativité des élus que j'appellerais « des champs » par rapport aux élus que j'appellerais « des villes ».

En effet, vu le grand nombre de votants se trouvant dans les villes, les élus venant des régions moins peuplées de notre province risqueraient de diminuer de façon importante et injuste.

Il pourrait en être de même pour les élus représentant les plus petits partis et ceci, même si les circonscriptions électorales restaient basées sur une distribution de districts.

Je ne parle pas ici de mon parti, vous savez en effet que le MR bien que peu associé aux récentes discussions institutionnelles, est un grand mouvement francophone.

Une Province de Liège, pour quoi faire ? Les Gouvernements fédéral et régional souhaitent réformer les Provinces et j'ai le sentiment que la Province de Liège pâtit au sein des différents parlements d'une mauvaise perception globale des Provinces.

Nous sommes en quelques sortes victimes de l'image donnée par certaines autres Provinces. Il nous appartient donc d'aller de l'avant pour nous différencier par rapport aux autres et argumenter sur les missions que nous menons au service de notre population et de nos Communes.

Bien que les Assemblées fédérale et régionale auraient fort à faire à se réformer elles-mêmes, l'expérience antérieure nous a montré que les réformes imaginées dans l'esprit de quelques-uns finissent parfois par aboutir. A nous donc d'anticiper afin d'orienter la réflexion dans la direction que nous souhaitons lui donner.

Point 3 : la transformation des Provinces.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

La transformation des Provinces, deuxième étape de la restructuration, nécessitera une révision de la Constitution de la part de l'Etat fédéral. Il est fort difficile de dire aujourd'hui, vue le contexte politique national, quand cette révision pourrait avoir lieu et quelle sera, au sein de celle-ci, la priorité donnée à la révision de notre Institution.

Cette seconde étape de la restructuration pourrait aboutir à la mise en place d'une transformation de notre Province en une Communauté de territoires à l'échelle du bassin liégeois.

Et là, à nouveau, il faudra attirer l'attention de ceux qui vont décider, in fine, de cette transformation, notamment qu'une Institution étant le résultat d'une élection directe, pour répondre à Monsieur DRION, il s'agit ici d'un avis personnel, une élection directe comme c'est le cas pour notre Assemblée, rejoint davantage le souhait de nos concitoyens plutôt qu'une Assemblée mise en place de manière indirecte où chaque parti enverra des élus locaux, voire des non-élus, pour siéger dans cette nouvelle Communauté.

Il me semble que dans l'esprit des citoyens, il s'agirait d'un nouveau « machin politique » de plus. Idéalement, ces élections directes devraient se faire avec des listes sans suppléant, comme celles que nous connaissons actuellement.

En effet, il me semble que les listes constituées de candidats effectifs et de candidats suppléants aboutissent in fine à des assemblées composées par des représentants qui ne sont pas nécessairement ceux choisis par la population.

Enfin, si l'effet dévolutif de case de tête peut amener une certaine sécurité, il ne devrait en tous cas pas être augmenté afin que ce soient les citoyens et non les partis politiques qui déterminent les constitutions des assemblées qui les représentent.

Voilà les principales réflexions que je voulais faire sur l'avenir de notre Province. J'adhère à la proposition de mon collègue Fabien CULOT qui souhaite la mise en place d'une Commission spéciale qui se pencherait sur l'avenir de notre Assemblée bien qu'un Bureau élargi comme proposé par mon collègue Monsieur BECKERS peut également convenir au groupe MR.

Au long de cette semaine, j'ai pu constater avec plaisir que même les partis qui, il y a peu encore, souhaitaient la disparition des Provinces ont l'air d'avoir revu leur discours à ce sujet.

Comme l'a assez dit André GERARD, les discours simplistes et

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

réducteurs ont tendance à évoluer. Le contenu des amendements budgétaires du CDH ne m'a pas étonné. La démagogie reste bien présente. Leurs interventions m'ont semblées plus sociales et plus durables que d'habitude, cela renforce ma conviction que le CDH et ECOLO jouent sur un même terrain politique et que demain, peut être, ils ne feront plus qu'un seul et unique parti.

C'est avec plaisir que j'ai appris que Monsieur DRION, lorsqu'il ne s'occupe pas en toute convivialité d'éthique politique et de bonne gouvernance dans la Libre Belgique, continue à se former à travers de nombreux voyages linguistiques, que ce soit à Metz, à Lille ou à Oostende.

(Rires)

Je me réjouis que mon collègue ECOLO se réjouisse de la bonne marche des Forest Days à Malmedy, il s'agit effectivement là d'une parfaite collaboration entre la Province et une Commune et je remercie le Député Julien MESTREZ pour l'aide qu'il nous a apportée.

Je ne peux conclure et Monsieur BECKERS en a parlé tout à l'heure, je ne peux conclure sans un petit mot à l'attention de Madame RUIZ, mais je vois malheureusement elle n'est plus là. Madame RUIZ qui va nous quitter tout prochainement.

Je m'adresse à elle au nom de mon groupe. Madame, nous regretterons toujours vos interventions durables. Nous vous souhaitons bon vent pour votre mise au vert et un non pas un repas mais un repos bio-mérité.

(Rires)

En guise de conclusion, je tiens à réaffirmer ma fierté d'appartenir à une Assemblée qui évolue et qui se remet en question. Je suis aussi heureux d'appartenir à une majorité qui place les Communes et les citoyens au centre des débats.

N'en déplaise à certains, la majorité travaille dans la confiance, celle-ci est un élément essentiel. Sans elle aucun projet ne pourrait aboutir.

Je remercie mon collègue Gérard GEORGES pour sa collaboration de chaque instant. De par sa stabilité, sa créativité, sa réactivité et sa proximité qui ont été largement démontrées au travers des axes budgétaires développés, notre Province s'inscrit résolument dans une perspective d'avenir.

**SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2010**

Plus que jamais le rôle que nous jouerons demain au sein du paysage institutionnel belge sera important.

Je vous remercie pour votre bonne attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je clos la discussion générale sur le compte 2009 et les dossiers budgétaires 2011.

**VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2010, je le déclare approuvé.

**VIII.- Clôture de la réunion**

La réunion publique est levée à 18 H 55.